

Désignation territoriale de couloir de biodiversité et d'aires à protéger pour la Mauricie et la province naturelle « C »



C.P. 5,
St-Mathieu-du-Parc, QC
G0X 1N0,

(819) 532-1717

mouvementvert@bellnet.ca

Mémoire présenté à la
Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉ-Mauricie)

31 mars 2006

Équipe de recherche et de rédaction

Courchesnes Philip, géomatique G.C.
Desgagné Dominic, ingénieur forestier
Fugère Michel, concertation, recherche et développement
Gonthier Charles, recherche
Harnois Cécile, correctrice
Milot Ronald, recherche et rédaction
Rasmussen Patrick, psychologue communautaire
Thibault Dominic, biologiste

Table des matières

Introduction	5
Vaisseau planétaire pour l'humanité	6
Notion d'intégrité écologique	6
1) <u>État de la situation</u>	7
1.1 État de santé de l'écosystème planétaire	7
1.2 La situation de la Mauricie	8
1.3 Disparition d'habitats	8
1.4 L'urgence d'agir en zone boréale	9
1.5 Valeur écologique et économique de la forêt boréale	9
1.6 Protection des forêts anciennes	10
1.7 L'importance d'agir en zone méridionale.	10
2) <u>Gestion écosystémique et aires protégées</u>	10
2.1 Approche écosystémique	10
2.2 Attribution des ressources du territoire	11
2.3 Consultation de la population et des utilisateurs du territoire	11
2.4 Protection de la biodiversité et aires protégées	12
2.5 Pourquoi les aires protégées sont-elles importantes ?	13
2.6 Le Québec accuse un retard considérable	13
2.7 Pourcentage d'aires à protéger	14
3) <u>Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec (LCPN)</u>	14
3.1 Paysage humanisé	15
3.2 Réserve aquatique	15
3.3 Réserve de biodiversité	15
3.4 Réserve écologique	15
3.5 Réserve naturelle	16
3.6 Habitat faunique	16
3.7 Refuge faunique	17
4) <u>Méthodologie d'analyse utilisée pour le choix des aires à protéger</u>	18
4.1 Critères de protection	18
4.2 Critères primaires	19
4.3 Critères secondaires	19
4.4 Effet de bordure	20
4.5 Connectivité et couloirs de biodiversité	21

5)	Analyse et interprétation écoforestière	22
5.1	Désignation des couloirs de biodiversité	22
5.1.1	Cours d'eau	22
5.1.2	Hautes montagnes	22
5.1.3	Chemins de fer	22
5.1.4	Autres considérations	22
5.2	Utilisation de l'information numérique et orientation des recherches	23
5.2.1	Information écoforestière disponible	23
5.2.2	Chemins forestiers	23
5.2.3	Perturbations	23
5.3.4	Âge et composition des peuplements forestiers	24
5.3.5	Rapports annuels 2002-2005	25
5.3.6	Plans quinquennaux d'aménagement forestier 2005-2007	25
5.3)	Justification du choix des propositions	25
5.3.1	Secteur Pascagama	26
5.3.2	5.3.2 Secteur Batiscan	26
5.3.2.1	Parc linéaire et réserve aquatique sur la rivière Batiscan	27
5.3.3	Forêt habitée de St-Mathieu-du-Parc	27
5.3.3.1	Rivière Matawin en périphérie du Parc National de la Mauricie	28
5.3.3.2	Zone écologique sensible de la tortue des bois bassin versant rivière Shawinigan	29
5.3.3.3	Municipalité de Grandes-Piles	29
5.4	Secteur Kempt	29
5.5	Lac Mékinac	30
5.6	Secteur Devenys	30
5.7	Lac au sorcier	31
5.8	Lac Normand	31
5.9)	Propositions d'aires à protéger en terre privée	32
5.9.1	Création de la réserve naturelle de la tortue des bois dans le bassin versant de la rivière Shawinigan	32
5.9.2	Écosystème Forestier Exceptionnel à Trois-Rivières (Domaine Beaubien)	32
5.9.3	Protection des boisés municipaux à Trois-Rivières	33
5.9.4	La route des chutes en Mauricie	33
5.9.5	Mont Otis	33
5.9.6	Corridors forestiers en milieu agricole reliant le fleuve St-Laurent	33

6)	Commentaires sur le scénario 25%	33
6.1	Réservoir Gouin	33
6.2	Wayagamac	34
6.3	Wemotaci - La Tuque	34
	Conclusion	35
	Références	36
Annexe 1 :	Liste des aires protégées	39
Annexe 2:	Cartes thématiques d'aires à protéger et de couloirs de biodiversité	42
Annexe 3 :	Fiches techniques associées	43
Annexe 4:	Inventaire des données et des métadonnées géomatique	73

Introduction

Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires à protéger (SQAP) et d'un partenariat de travail avec quatre groupes nationaux, Nature Québec (UQCN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) et la Société pour la nature et les parcs (SNAP), le Mouvement vert Mauricie (MVM) a reçu une subvention de Fonds d'investissement régional (FIR) de la Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉ-Mauricie).

Le MVM est allé chercher des expertises scientifiques auprès du Parc national de la Mauricie, du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune en plus d'obtenir les données éco-forestières de la part d'Abitibi Consolidated. Après avoir obtenu les différentes données numériques, le MVM a consolidé l'ensemble de celles-ci dans un Système d'informations géographiques (SIG).

L'étude proposée par le MVM, visait à effectuer un exercice de caractérisation pour évaluer les possibilités d'établissement de couloirs de biodiversité et d'aires à protéger pour la Mauricie et la province naturelle C. Un sondage non exhaustif a été effectué via la tenue de rencontres de travail auprès d'utilisateurs du territoire, de représentants municipaux, industriels, gouvernementaux, groupes sociaux et environnementaux.

Le présent rapport vise, dans un premier temps, à mettre en lumière l'importance de la création d'aires à protéger et de couloirs de biodiversité par une étude non exhaustive des pressions anthropiques actuelles au niveau planétaire et mauricien. Par la suite sera abordée la définition conceptuelle et légale d'une aire à protéger, la méthodologie utilisée ayant permis d'abord la création de cartes thématiques et enfin la présentation des résultats.

Il importe de spécifier que la présente démarche vise à proposer une vision des possibilités offertes à la population de la Mauricie et nécessitera, il va de soi, de nombreuses consultations et rencontres, afin de valider socialement les présents scénarios élaborés.

Vaisseau planétaire pour l'humanité

Laissons Hubert Reeves bien mettre en lumière le rôle essentiel du couvert végétal et forestier qui maintient l'équilibre des grands mécanismes de soutien de la vie sur terre :

Depuis près de cinq milliards d'années, le Soleil dispense sa chaude lumière à chacune des planètes du système solaire, mais la quasi-totalité d'entre elles (Mercure, Vénus, Mars, etc.) la dispersent aussitôt dans le cosmos. A l'inverse, grâce aux plantes, notre planète intercepte en permanence de l'énergie solaire. Étalé comme une vaste antenne, le tapis de verdure absorbe les photons du Soleil, les associe à l'eau du sol et au gaz carbonique de l'atmosphère, élabore les glucides dont se nourrit toute la chaîne alimentaire, des herbivores aux carnivores, jusqu'à l'homme. Nous respirons l'oxygène qui s'en dégage. Au-delà du plaisir que leur présence nous procure, les plantes jouent un rôle fondamental dans notre existence ; elles sont notre lien avec l'énergie du cosmos (1).

Notion d'intégrité écologique

Lorsqu'on aborde la question des aires à protéger et de la protection de la biodiversité, il importe d'aborder la notion d'intégrité écologique. Celle-ci se définit comme étant : **« l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance de ses espèces indigènes et de ses communautés biologiques ainsi que par le rythme de ses changements et le maintien des processus écologiques »**. **Les systèmes biologiques écologiquement intègres sont donc ceux qui sont complets, c'est-à-dire que l'ensemble des espèces, des éléments du paysage et des processus écologiques sont présents (Agence Parc Canada, 2001).**

Bref, les écosystèmes sont intègres lorsque leurs composantes indigènes (plantes, animaux et autres organismes) et leurs processus (telles la croissance et la reproduction) sont intacts. Lorsqu'il y a perte d'intégrité écologique, il s'en suit une perte de résilience des écosystèmes, celle-ci représentant la capacité des écosystèmes de retourner à un état stable après le passage d'une perturbation telle qu'une tempête, une inondation, une crise de verglas...

État de la situation

1.1) État de santé de l'écosystème planétaire

Afin de tracer un bref portrait de l'état de santé écosystémique de la planète et de la Mauricie, nous avons cru bon de mettre en lumière quelques unes des constatations du rapport du millénaire lancé par l'ONU en 2005.

La planète Terre compte 13 principaux biomes, des grands systèmes écologiques comme la forêt boréale, la forêt tempérée, la savane ou la forêt tropicale. D'ici 2050, sept d'entre eux auront été convertis à plus de 50% à l'agriculture ou à d'autres usages humains.

Les auteurs du rapport ont évalué l'état de 24 "services naturels", comme la capacité de l'atmosphère à absorber les polluants ou la disponibilité d'eau douce non polluée, ou encore des services moins tangibles comme la valeur spirituelle et esthétique des écosystèmes naturels. Sur 24 de ces services naturels, 15 sont considérés en recul et leur exploitation est jugée non viable.

La planète Terre aurait ainsi franchi le seuil de la viabilité, car plus de 60 % des écosystèmes dont dépend notre espèce, comme l'eau potable et les pêcheries, ainsi que les contrôles de la qualité de l'air, de l'eau, des climats régionaux et des parasites, se sont détériorés au point de dépasser le seuil de la viabilité. Près des deux tiers des soins fournis par la nature à l'humanité sont en déclin à travers le monde. L'activité humaine impose une telle pression sur les systèmes écologiques naturels de la planète qu'on ne peut plus garantir qu'ils fonctionneront encore pour les générations à venir.

- la déforestation et l'élimination des marais a conduit à davantage de pollution et d'événements extrêmes, comme les inondations et les tsunamis;

- les prises de poissons à l'échelle globale n'ont cessé de diminuer depuis les années 1980 et, dans plusieurs secteurs, on ne pêche plus que le dixième de ce qu'on récoltait au début des pêches industrielles;

- jusqu'au quart de l'eau douce requise par l'humanité ne peut plus être fournie par les fleuves et rivières. Il faut donc puiser l'eau de nappes souterraines qui, une fois vidées, ne se remplissent plus;

- une réduction dans le nombre des insectes et des oiseaux nuit à la pollinisation des plantes, avec des conséquences néfastes pour diverses cultures;

- de mauvaises pratiques agricoles ont conduit à la désertification dans certains milieux déjà fragiles du monde où vivent pourtant deux milliards de personnes;

- dans l'ensemble, les espèces sauvages sont en déclin. Douze % des

oiseaux, 25% des mammifères et 32% des amphibiens sont menacés d'extinction d'ici un siècle.

1.2) Disparition d'habitats.

Au Canada, plus de 90% des forêts caroliniennes ont fait place à des terres agricoles ou à des lotissements urbains. Dans les Prairies, 99% des communautés d'herbes hautes indigènes et 75% pour des prairies d'herbes mixtes ont disparu. Dans le Canada Atlantique, 65% des marais littoraux ont été drainés ou remblayés. Un grand nombre d'espèces sont menacées de disparition, en raison notamment de perte et fragmentation d'habitats. (rapport sur l'intégrité écologique des parcs nationaux)

Le processus de désertification, suite aux coupes à blanc, a entraîné l'érosion des sols, la perte de l'humus, le réchauffement des lacs, la disparition d'écosystèmes complexes supportant une foule d'insectes, d'oiseaux, de poissons, de mammifères et de plantes.

1.3 La situation de la Mauricie

Le parc national de la Mauricie représente la quasi-totalité de la superficie des aires à protéger pour la Mauricie (1.4%), malheureusement celui-ci est bien mal en point. En effet, la surutilisation touristique du parc par les êtres humains, combinée aux pressions anthropiques diverses, ont fortement hypothéqué son intégrité écologique.

De façon plus spécifique, la région entourant le parc national de la Mauricie est fragmentée sous l'effet de l'exploitation forestière intensive. Les loups n'y sont plus présents qu'en hiver, lorsque le nombre de visiteurs est à son plus bas. La situation pour la tortue des bois est préoccupante, l'espèce étant désignée vulnérable.

Le Canada Atlantique et le Sud du Québec ont été baptisés « le tuyau d'échappement » de l'Amérique du Nord parce qu'ils sont situés en aval des grandes régions urbaines et industrielles du continent. En ce sens, le parc de la Mauricie demeure exposé à un risque d'acidification qui surpasse la capacité du milieu à tamponner les sulfates et autres composés acides. De plus, une étude menée dans le parc national de la Mauricie a démontré que le sang et les plumes des huards du parc contiennent de hauts niveaux de mercure ; le niveau de mercure dans les plumes y est plus élevé qu'à tous les autres endroits où des tests ont été effectués en Amérique du Nord.

1.4) L'urgence d'agir en zone boréale

Au Québec, la forêt boréale constitue 72% du territoire forestier ; environ 15% de ces forêts sont encore vierges en raison du fait qu'il n'y a aucun accès terrestre. De plus, les terres publiques québécoises abritent les plus grandes étendues de forêts d'épinettes noires, forêts qui sont uniques en Amérique du Nord.

« La zone boréale d'Amérique du Nord est l'un des derniers grands écosystèmes forestiers intacts sur Terre et peut-être la dernière possibilité de conservations au monde de cette envergure. Comptant 25% des forêts vierges intactes de la planète, la zone abrite l'une des plus fortes populations de grizzlis, de loups, de caribous des bois et de lynx. Elle est également le site de nidification de 3 à 5 milliards, soit le tiers des oiseaux chanteurs du continent et de 40% des canards et autre faune sauvagine migratoire. La forêt boréale est en outre un régulateur essentiel du climat mondial et renferme plus d'eau douce dans ses marais, lacs et rivières que tout autre endroit au monde. » (Forest Ethics)

1.5) Valeur écologique et économique de la forêt boréale

Une étude menée par l'Institut Pembina pour le compte de l'Initiative boréale canadienne arrive à la conclusion que la valeur des écoservices tels que la filtration de l'eau et le stockage de carbone est d'environ 2,5 fois plus élevée que la valeur marchande nette des activités de foresterie, de production hydroélectrique, d'exploitation minière et d'extraction pétrolière et gazière qui se déroulent dans la région boréale du Canada. Le rapport estime à 3,7 billions \$ la valeur du « compte bancaire de carbone » de la région boréale du Canada.

Un exemple cité dans le rapport des Nations Unis permet de bien mettre en lumière l'aspect économique d'un service écologique rendu par la forêt. Par exemple, à New York, dans les années 80, on s'est trouvé devant une alternative : ou bien on construisait une usine de filtration au coût de 6 milliards \$ US, ou bien on restaurait et on préservait les forêts de la région des Catskill, où la ville puisait son eau. La préservation ne coûtait que 2 milliards, ce qui représente un gain net en terme économique de 4 milliards \$ US.

1.6) Protection des forêts anciennes

Les forêts surannées constituent l'habitat d'une grande variété d'espèces animales, en raison de la multitude de niches qu'elles comptent. Nombre d'espèces fauniques y trouvent des éléments de leur habitat (gros chicots et arbres vivants, débris ligneux au sol, lichens arboricoles, etc.). (Bunnell et Kremsater, 1990, cité dans Bonneau). Dès lors, compte tenu de l'importance démontrée de la présence d'îlots de vieilles forêts, la capture de ces derniers au sein du réseau de zones de conservation devrait être priorisée.

La rareté des forêts anciennes et leur protection légale en fait donc un enjeu crucial pour le maintien de la biodiversité, que ce soit au niveau de la faune, de la flore, des habitats, des paysages régionaux et des usages humains qui s'inscrivent harmonieusement dans leur milieu de vie.

1.7) L'importance d'agir en zone méridionale.

Les forêts de la zone plus méridionale du Québec, lesquelles sont essentiellement feuillues et mixtes, couvrent la portion la plus peuplée du Québec. Elles ont donc un rôle majeur à jouer dans la qualité de l'environnement des zones habitées, au niveau des services écologiques rendus par la forêt : que ce soit par la richesse de ses milieux humides, par le maintien d'habitats pour la faune et la flore, par l'épuration de l'eau au niveau de la régulation des systèmes hydrologiques, par la fixation du carbone, pour sa valeur éco-touristique ou en tant que modulateur du climat.

Le domaine Beaubien à Trois-Rivières est un des beaux exemples de forêt ancienne (citation de Villeneuve à inclure dans la bibliographie)

2) Gestion écosystémique et aires protégées

2.1) Approche écosystémique

Afin de freiner l'érosion en cour du capital naturel et telle que recommandée par le rapport Coulombe (2005), une modification en profondeur devra être effectuée au niveau de la gestion des ressources présentes dans le milieu forestier, par l'adoption de la gestion écosystémique. L'adoption d'un mode de gestion écosystémique des ressources naturelles vise à maintenir les espèces, les cycles et les liens qui existent entre la nature et les sociétés humaines. L'approche écosystémique se base sur l'examen des interactions entre l'eau, la biocénose, l'atmosphère, le bassin versant et les populations humaines

Ce mode de gestion tient compte de la complexité des problèmes et des enjeux soulevés par la gestion des ressources forestières en intégrant les préoccupations écologiques, scientifiques, sociales et économiques. L'approche écosystémique permet d'établir un cadre de gestion favorisant l'équilibre entre la protection de la biodiversité et les différents usages liés aux milieux forestiers. Son application permettrait de contrer l'appauvrissement que subit les communautés rurales en développant une économie plus équitable en regard de la diversité de leurs besoins en respect avec la nature. Enfin, l'utilisation de bioindicateurs représentant l'eau (tortue des bois), l'air (huard) et le sol (loup) permet d'évaluer la santé et la qualité des habitats de la région.

2.2) Attribution des ressources du territoire

La presque totalité des forêts situées au sud du 52^e parallèle font l'objet d'allocations de bois qui servent à alimenter les usines de transformation. De plus, les potentiels hydroélectriques, les concessions minières, la récréation humaine intensive en font des enjeux majeurs ajoutant de grandes difficultés à la création d'aires protégées et risquent, à court terme, de créer des conflits d'usages importants pour la protection de la biodiversité et la mise en valeur harmonieuse du territoire.

On doit comprendre, par ailleurs, que la protection de 8% du territoire forestier public québécois signifie, en contrepartie, que 92 % du territoire reste disponible pour la récolte de bois, à divers degrés.

2.3) Consultation de la population et des utilisateurs du territoire

Lors de consultations publiques tenues ces derniers mois, par le MVM auprès d'organismes, et lors d'entrevues téléphoniques, plusieurs citoyens ont dénoté leurs profondes préoccupations suite aux coupes forestières effectuées ces dernières années sur différentes parties du territoire. Des utilisateurs affirment avoir été estomaqués suite aux opérations forestières, ne reconnaissant plus le territoire qu'ils (elles) fréquentent depuis de nombreuses années. De plus, des menaces et de l'intimidation sont effectuées envers des citoyens soucieux de leur qualité de vie.

Plusieurs propriétaires privés et organismes nous ont également souligné leurs inquiétudes face : au développement énergétique pour les rivières Batiscan, à Notre-Dame du Montauban et Ste-Adelphe, à l'érection d'une tour de communication sur le mont Otis, au développement récréotouristique intensif au lac Mékinac, au développement résidentiel d'importance en milieu urbain dans les derniers boisés vierges tels que l'écosystème forestier exceptionnel du domaine Beaubien à Pointe-du-lac, à différentes coupes forestières prévues qui pourraient mettre en péril des patrimoines naturels,

des sanctuaires de beauté et des lieux de rassemblement et de récréations humaines utilisés depuis plusieurs générations.

2.4 Protection de la biodiversité et aires protégées

Les différents rapports cités précédemment illustrent bien les menaces actuelles à la biodiversité mondiale et démontrent l'importance de protéger des espaces naturels intègres. Tel que déclarée dans la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, signée à Rio de Janeiro en 1992, la préservation de la biodiversité est une mission urgente pour l'humanité.

En ce sens, afin de faire suite aux engagements pris par le gouvernement canadien pour créer un réseau d'aires à protéger en 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Une aire protégée y est définie comme « *une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres* ».

Une aire protégée vise d'abord l'atteinte d'objectifs de conservation des espèces et de leur variabilité génétique, du maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions. Toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire protégée.

Les aires protégées devront répondre à la définition légale d'une aire protégée et aux standards internationaux fixés par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) :

La catégorie 1, étant la plus contraignante, est une réserve naturelle intégrale, c'est-à-dire, une zone de nature sauvage qui est une aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protections des ressources sauvages.

La catégorie II est le parc national. C'est une aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives.

La catégorie III est un monument naturel. C'est une aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.

La catégorie IV est une aire de gestion des habitats ou des espèces. C'est une aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion.

La catégorie V est le paysage terrestre ou marin protégé. C'est une aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.

La catégorie VI est une aire protégée de ressources naturelles gérée principalement à des fins d'utilisations durables des écosystèmes naturels.

2.5) Pourquoi les aires protégées sont-elles importantes ?

Les aires protégées apportent une grande variété de bénéfices sur les plans environnemental, écologique, scientifique, éducatif, social, culturel, spirituel et économique. Sur le plan écologique, la production d'oxygène, la création et la protection des sols, l'absorption et la réduction des polluants, l'amélioration des conditions climatiques locales et régionales, la conservation des nappes aquifères, la régularisation et la purification des cours d'eau sont des exemples des bénéfices attribués aux aires protégées.

Sur le plan économique, les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource naturelle renouvelable permettant le maintien d'activités, telles que la chasse, la pêche et le piégeage. De façon très significative, elles soutiennent l'industrie touristique et l'industrie éco-touristique, qui sont en plein essor.

2.6) Le Québec accuse un retard considérable

Comparativement aux autres provinces canadiennes et par rapport à son propre échéancier, le Québec accuse un important retard dans l'établissement de son réseau d'aires protégées, l'échéancier initial de 2005 pour compléter son réseau ayant été reporté pour 2007-2008.

Selon le gouvernement, 5,8 % du Québec est protégé (soit plus de 1100 sites couvrant 96 919 km²). Selon les organismes de conservation, seulement 3,4 % du Québec est protégé, 1,4% pour la Mauricie, contre 9,9% à l'échelle du Canada. La différence tient majoritairement en trois territoires litigieux, soit l'entièreté de l'Île d'Anticosti et deux aires de mise bas du caribou dans le nord du Québec qui, selon les normes internationales (UICN), ne peuvent

être comptabilisées comme de réelles aires protégées, puisque leur protection n'est pas assurée en tout temps.

La Colombie-Britannique et l'Alberta affichent, pour leur part, un taux de protection supérieur à 12%, le seuil minimal recommandé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland, 1987). À ce jour, l'Ontario a, quant à elle, mis environ 9% de son territoire sous protection.

2.7) **Pourcentage d'aires à protéger**

Afin d'évaluer la superficie nécessaire d'aires à protéger à désigner sur le territoire, certains auteurs se sont penchés sur l'idée d'un pourcentage. Ainsi, le Comité aviseur scientifique ontarien, regroupant plus de 1500 chercheurs dont 700 à travers le monde (1999) a fixé un minimum de 20 % d'aires protégées. De son côté, le sous-comité sénatorial de la forêt boréale (1999) a stipulé qu'au moins 15 à 20 % de protection était nécessaire, dans l'optique de la mise en place de la gestion forestière par triade (10 à 20 % d'exploitation intensive, 60 à 75 % d'exploitation extensive ou écosystémique et 15 à 20 % de protection intégrale).

Aucune étude ne formalise un pourcentage précis. Toutefois, de nombreuses études soutiennent que 20 % serait la proportion minimale d'aires protégées (Langlois, 1998), alors que de nombreuses autres évaluent plutôt à environ 50 % la protection requise pour représenter et protéger la plupart des éléments de la biodiversité (Soulé and Sanjayan, 1998). Afin d'effectuer l'exercice actuel de désignation territoriale de couloir de biodiversité et d'aires à protéger, nous avons choisi un seuil maximum de 35 %.

L'importance du niveau de protection vise à tenter de rétablir les cycles naturels perturbés au niveau de la production de l'eau, des climats régionaux, de la séquestration du carbone, du maintien de la biodiversité, de la purification de l'air...

3) **Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec (LCPN)**

Afin de définir les aires à protéger, cinq désignations ont été officiellement reconnues par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) du gouvernement québécois. Notons toutefois que certaines de ces désignations ne répondent pas aux standards internationaux fixés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), puisque des activités de chasse peuvent y avoir lieu. Pour connaître les aires protégées existantes en Mauricie, prière de consulter la liste en annexe A.

1- **Paysage humanisé** : une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature. Cette aire présente des qualités intrinsèques remarquables, dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine;

➤ Le régime des activités permises ou interdites est déterminé par la convention de protection du paysage humanisé.

2- **Réserve aquatique** : une aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'ils présentent du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes;

➤ Activités d'exploitation forestière, hydraulique, minière, gazière et pétrolière interdites.

3- **Réserve de biodiversité** : une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité; sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel - une formation physique ou un groupe de telles formations - et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec;

➤ Activités d'exploitation forestière, hydraulique, minière, gazière et pétrolière interdites.

4- **Réserve écologique** : une aire constituée pour l'une des fins suivantes

i) conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique;

ii) réserver des terres à des fins d'études scientifiques ou d'éducation;

iii) sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables;

➤ En plus des activités d'exploitation forestière, hydraulique, minière, gazière et pétrolière, la chasse, le piégeage et la pêche sont interdits. Seules les activités liées à l'éducation et à la recherche sont permises.

5- **Réserve naturelle** : une propriété privée reconnue à ce titre en raison de l'intérêt que sa conservation présente sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager.

➤ Les activités que le propriétaire veut permettre ou interdire sont incluses dans la demande de reconnaissance soumise par celui-ci auprès du MDDEP.

Deux désignations en vertu de la LCPN et du Règlement sur les habitats fauniques (RHF)

6- **Habitat faunique**

1. Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
2. Aire de confinement du cerf de Virginie
3. Aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle
4. Aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle
5. Falaise habitée par une colonie d'oiseaux
6. Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable
7. Habitat du poisson
8. Habitat du rat musqué
9. Héronnière
10. Île ou presque-île habitée par une colonie d'oiseaux
11. Vasière

➤ Cette désignation permet de conserver plusieurs milieux qui se trouvent sur les terres du domaine public, en vue de conserver l'habitat de plusieurs espèces fauniques. Ces dispositions ne visent pas à protéger les animaux eux-mêmes, mais bien à protéger leurs habitats en y réglementant les activités pouvant être exercées sur ces territoires. Il est interdit de faire toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat. La réglementation concernant les activités permises variera en fonction des besoins des animaux et sera plus restrictive lors de périodes d'hivernage ou de nidification, par exemple. Donc, en dehors de ces périodes, des activités d'aménagement forestier, des activités liées à l'exploration des ressources minière, gazière ou pétrolière, des activités relatives à l'exploitation et l'entretien d'un barrage, de lignes de télécommunication, des activités d'aménagement de sites récréatifs ainsi que d'autres activités diverses peuvent être exercées dans la mesure où ces activités ne nuisent pas à l'espèce visée.

7- Refuge faunique

➤ Le refuge faunique est une désignation plus exigeante que l'habitat faunique, parce qu'elle permet une protection particulière de ces habitats et des espèces qui les fréquentent. Ce type d'aire protégée peut être utilisé tant sur des terres du domaine de l'état que sur des terrains privés pour autant que, dans ces cas, une entente soit conclue au préalable avec le propriétaire foncier. Ce type de statut permet ainsi à l'habitat faunique de bénéficier d'une plus grande reconnaissance de sa valeur et de la préservation de son intégrité par des mesures plus restrictives concernant les activités permises. Ces interdictions varient en fonction de la situation spécifique de chaque site, mais, habituellement, certaines activités récréatives liées à la faune y sont permises dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs de création du refuge faunique.

Au Québec, il y a 26 statuts qui poursuivent des objectifs de conservation divers :

- 1) Parc national québécois (pêche permise)
- 2) Réserve écologique projetée
- 3) Réserve écologique (seules les activités liées à l'éducation et à la recherche sont permises)
- 4) Réserve de biodiversité projetée
- 5) Réserve de biodiversité (pêche, chasse et piégeage permis)
- 6) Réserve aquatique projetée
- 7) Réserve aquatique (pêche, chasse et piégeage permis)
- 8) Paysage humanisé projeté
- 9) Paysage humanisé (pêche, chasse et piégeage permis)
- 10) Réserve naturelle (sur terres privées; pêche, chasse et piégeage permis)
- 11) Habitat d'une espèce menacée
- 12) Écosystème forestier exceptionnel
- 13) Habitat faunique (hors des périodes critiques, certaines activités d'exploitation sont permises)
- 14) Site protégé par une charte d'organisme privé
- 15) Parc de la commission de la capitale nationale
- 16) Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
- 17) Parc et lieu historique national
- 18) Parc national et réserve de parc national
- 19) Parc régional urbain
- 20) Refuge d'oiseaux migrateurs
- 21) Refuge faunique (terres publiques ou privées; certaines activités liées à la faune sont permises)
- 22) Réserve nationale de la faune
- 23) Bande riveraine de rivière à saumons
- 24) Milieu marin protégé
- 25) Milieu naturel protégé par une institution scolaire
- 26) Site protégé par la fondation de la faune du Québec.

4) **Méthodologie utilisée dans l'identification de couloirs de biodiversité et d'aires à protéger.**

Afin de stimuler la réflexion actuelle, le MVM en lien avec différents partenaires, a effectué un exercice visant la caractérisation et l'identification des aires à protéger et l'établissement de couloir de biodiversité reliant les différentes zones de conservation existantes et à venir.

4.1) **Critères de protection**

Dès le début de la démarche, nous avons intégré des partenaires régionaux pour discuter de la pertinence d'utiliser des critères de discrimination pour déterminer les aires à protéger proposées. Nous voulions également discuter de la démarche et de la hiérarchisation de ces critères en formant un groupe de travail.

Ce groupe de travail était composé de représentants des quatre organismes de bassins versants principaux de la Mauricie (SAMBBA, BVSM, OBVRL et AGIR Maskinongé), de représentants de groupes de citoyens (Eau Vive Batiscan, Chute libre) et de représentants de la nation Abénaki de Trois-Rivières.

Parmi les critères discutés, nous retrouvons ceux utilisés par l'un des partenaires nationaux, le Fonds mondial pour la Nature (WWF):

- **Grandeur minimale requise, avec des aires protégées de grandes superficies (2000 km²).**
- **Représentativité des classes d'âge des forêts et des classes d'élévation.**
- **Représentativité des réseaux hydrographiques.**
- **Qualité des habitats, c'est-à-dire la faiblesse de l'empreinte humaine.**
- **Interconnectivité des îlots écologiques choisis.**

À cela se sont greffés les critères suivants : représentativité des régions écologiques et des provinces naturelles, protection de la biodiversité, présence d'habitats fauniques et de forêts refuges (espèces rares), protection de la qualité de l'eau, protection des paysages, présence de sites archéologiques amérindiens, consolidation d'aires protégées déjà existantes en milieu privé et public, présence d'infrastructures récréotouristiques et volonté citoyenne.

Plusieurs de ces critères peuvent sembler contradictoires. Par exemple, si on propose une aire protégée autour d'infrastructures touristiques, il faut accepter une certaine empreinte humaine. Le groupe de travail et les discussions qui ont suivi ont donc orienté nos choix vers les critères suivants.

4.2) Critères primaires

Les critères primaires sont ceux qui ont guidé le choix des territoires à protéger.

Aires protégées de grande taille. La superficie visée est de 2,000 kilomètres carrés. Cette donnée n'est pas absolue puisqu'elle peut varier notamment avec la forme de l'aire protégée. Une aire protégée très découpée ou très allongée devrait, pour arriver au même résultat de protection, augmenter sa superficie pour contrer l'effet de bordure.

Faiblesse relative de l'empreinte humaine (pas de route, pas de coupe). La densité du réseau routier a servi à déterminer l'ampleur de l'empreinte humaine sur le territoire. Un territoire supportant un réseau routier dense était donc mis de côté au profit d'un territoire présentant une faible densité de chemins.

Présence de vieilles forêts. Les territoires comportant des groupes de peuplements forestiers plus âgés (70 ans et plus) étaient priorisés. Les jeunes peuplements risquent d'être surreprésentés dus notamment à l'action de l'industrie forestière; il importe donc de protéger les plus vieux peuplements possibles.

Représentativité des milieux, des paysages et des classes d'élévation. Il importe également qu'au niveau de la province naturelle et au niveau des régions naturelles une certaine représentativité soit assurée.

4.3) Critères secondaires

Les critères secondaires sont ceux qui viennent confirmer et étoffer les choix guidés par les critères primaires. Ils peuvent également servir à raffiner la sélection entre deux zones équivalentes par rapport aux critères primaires.

Volonté citoyenne. Ce critère est primordial pour la sauvegarde du territoire. Les futures réserves de biodiversité compteront sur l'implication des citoyens au sein des comités de gestion et, pour cette raison, les propositions citoyennes étaient considérées avec sérieux.

Présence d'infrastructures de récréotourisme compatibles avec la protection du territoire. Des infrastructures touristiques qui comptent sur la nature pour attirer les touristes et qui sont compatibles avec la mission de

protection du territoire des réserves de biodiversité ont été considérées. Des structures de randonnée, comme le sentier national ou de pêche, comme certaines pourvoies, ont été intégrées dans certaines propositions de protection.

Consolidation d'aires protégées existantes. Ce critère secondaire est particulier puisqu'il permet, jusqu'à un certain point, de compenser pour une aire protégée de petite taille. En joignant une ou plusieurs aires déjà protégées, une telle proposition devient partie d'un plus grand tout, ce qui a permis de proposer les aires à protéger plus petites mais placées stratégiquement autour, par exemple, celle du Parc National de la Mauricie.

Présence de sites archéologiques autochtones. La protection du patrimoine autochtone étant importante, nous avons intégré ce critère.

Gestion de l'eau par bassin versant. Cette approche préconisée par les gouvernements a permis de tracer certaines limites d'aires à protéger par rapport aux limites des sous bassins versants. Certains lacs de têtes de bassins ont aussi été sélectionnés.

4.4) Effet de bordure

Comme mentionné précédemment, plusieurs de ces critères sont relatifs. L'efficacité de la protection sur un territoire donné ne se limite pas à ces critères. La nature et l'ampleur des activités se déroulant autour de cette aire protégée agissent sur l'importance de l'effet de bordure.

L'effet de bordure se produit quand deux milieux différents se rencontrent. Il se crée alors une zone intermédiaire qui a ses caractéristiques propres tout en subissant l'influence des deux zones. Cette zone tampon permet d'absorber les pressions de colonisation provenant des deux milieux.

On peut imaginer par exemple une plaine qui borde une forêt. On ne passera pas directement d'un milieu forestier à un milieu de plaine, il y aura, à la limite, une bordure entre les deux. Cette bordure n'est pas une plaine et n'est pas une forêt, c'est un milieu nouveau qui supporte sa propre biodiversité.

Imaginons maintenant que cette forêt est une aire protégée et que la plaine est une terre publique non protégée soumise aux activités industrielles. Dépendamment de ce qui se passe aux frontières de l'aire protégée, l'effet de bordure se fera ressentir à l'intérieur de la limite de protection. L'efficacité de la protection sera donc diminuée.

Il y a plusieurs façons de contrer cet effet de bordure. On peut, par exemple, déterminer une espace tampon sur le bord extérieur de l'aire protégée qui amortirait l'effet de bordure à l'intérieur de celle-ci. On peut aussi

sélectionner de grandes aires protégées de formes arrondies plutôt que de formes découpées ou allongées. La forme arrondie permet de limiter le rapport périmètre/superficie, ce qui limite également l'importance de l'effet de bordure.

4.5) Connectivité et couloir de biodiversité

La connectivité des aires protégées, comme il a été mentionné plus haut, peut compenser, jusqu'à un certain point, pour un manque de superficie. Des aires protégées adjacentes, même séparées sur une carte par une frontière, permettront d'augmenter leur efficacité de protection.

Des couloirs de biodiversité (ou corridors forestiers) deviennent donc une alternative intéressante pour lier des aires protégées. Ces corridors forestiers peuvent s'adjoindre à des sentiers pédestres et lier entre eux plusieurs aires protégées existantes.

La forme allongée des couloirs de biodiversité les rend très vulnérables à l'effet de bordure. Il est donc difficile d'évaluer la largeur dont ils ont besoin pour être considérés comme des aires protégées, puisque cette largeur variera en fonction de la longueur des couloirs et en fonction des milieux qui les entourent.

L'avifaune est particulièrement visée par les couloirs de biodiversité. Cette structure permettra en effet à plusieurs espèces migratrices de trouver un couvert et un abri nécessaire à leur progression nord-sud.

Avec l'augmentation de la température et la perturbation des cycles et régulations des climats planétaires, il sera essentiel de mettre en place ces couloirs de biodiversité pour la faune et la flore afin que celles-ci puissent effectuer une migration dans des axes nord-sud, est-ouest, ainsi qu'en altitude.

5) Analyse et interprétation écoforestière

5.1) Désignation des couloirs de biodiversité

Dans le cadre de cette étude, chaque couloir choisi sert de lien entre deux propositions d'aires à protéger. Les couloirs de biodiversité respectent certains des critères tels l'absence de chemin et la représentativité des classes d'élévation. Plus précisément, la recherche a été orientée vers des corridors issus des caractéristiques physiques et anthropiques du milieu tels que les cours d'eau, les hautes montagnes à reliefs accidentés et les chemins de fer.

5.1) Cours d'eau

Ils constituent des corridors importants à conserver de par leur diversité en habitats marins et riverains. De plus, la présence de milieux humides et de pentes fortes augmente les contraintes de traficabilité et les coûts d'opérations, de sorte que les chemins forestiers et les coupes y sont en moins grand nombre. Ainsi, nous avons constaté que de grandes sections de rivières demeurent relativement bien conservées et qu'elles possèdent des bandes de protections constituées de forêts plus âgées, variant de quelques centaines de mètres de largeur à plusieurs kilomètres.

5.1.1) Hautes montagnes

Elles génèrent également des contraintes de traficabilité et d'opérations. Les couloirs de hautes montagnes identifiés sont souvent parallèles aux rivières. La présence de pentes fortes facilite l'érosion et l'abandon de plusieurs chemins pour des périodes plus longues, permettant aux peuplements forestiers résiduels matures d'être préservés et aux jeunes peuplements de conserver leurs caractéristiques de forêts mixtes en profitant de l'absence d'éclaircie pré-commerciale (retour parfois difficile et onéreux après 5-15 ans, la superficie traitée doit en valoir la peine). Les plantations sont également en moins grand nombre dans ces secteurs.

5.1.2) Chemins de fer

La Mauricie possède deux grandes lignes de chemins de fer, soit les axes La Tuque-Parent et Chambord-Hervé Jonction. Nous avons remarqué que certaines portions le long de ces deux axes ont été préservées. Puisque les chemins de fer et chemins forestiers sont avant tout des infrastructures développées pour couvrir le plus grand territoire possible, les chemins forestiers secondaires en bordure des chemins de fer sont plus restreints. La qualité des habitats peut y avoir été préservée plus facilement.

5.1.3) Autres considérations

Certaines parties de corridors forestiers ont été choisies comme bandes de protection entre deux secteurs très fragmentés par les coupes et chemins forestiers. D'autres suivent les lignes de bassins versants, c'est-à-dire les sommets de montagnes, les lacs

de tête et secteurs à pentes fortes, où les perturbations influencent grandement le régime d'écoulement des eaux et la qualité des écosystèmes en aval. Finalement, des corridors forestiers ont été proposés pour des considérations écotouristiques, on pense en particulier au Sentier National du Québec (SNQ) et au Sentier Haute-Mauricie (La Tuque – Rivière-aux-rats).

5.2) Utilisation de l'information numérique et orientation des recherches

5.2.1) Information écoforestière disponible

Il existe, en Mauricie, peu de rapports d'expertises de terrain réalisés et justifiant la mise sur pied d'aires de conservation ou mesures de protections particulières. Parmi ceux-ci, notons les études du Parc National de la Mauricie, celles effectuées en terres privées par Le Groupe Desfor visant la recherche d'Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) (Connaissance de la biodiversité des petites forêts privées, MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC Mékinac, PMVRMF, rapport final fév.2003) et enfin l'étude effectuée par le Syndicat des Producteurs de Bois de la Mauricie (SPBM), visant l'identification de corridors forestiers en milieu agricole mauricien.

Le choix des secteurs prioritaires repose grandement sur des considérations établies à partir des données écoforestières du ***Troisième programme d'inventaire écoforestier du territoire québécois***, combinées aux observations personnelles des autres utilisateurs de la forêt. Dans le cadre de cette recherche, quatre principales couches de données numériques de cet inventaire ont été utilisées. Il s'agit des ***chemins, des perturbations, de l'âge des peuplements forestiers ainsi que leur composition en essences***.

5.2.2) Chemins forestiers

En général, l'absence de chemins forestiers sur un territoire donné signifie la préservation de l'intégrité des écosystèmes. Sur la carte des chemins forestiers, on constate tout d'abord que le réseau routier est très développé, il est présent partout en Mauricie. Il en résulte donc un niveau de fragmentation des écosystèmes élevé. Néanmoins, il existe encore des endroits où le pourcentage de superficie occupé par les chemins est peu élevé, une attention particulière a été accordée à ces secteurs. A titre d'exemple, au Nord, les secteurs Gouin, Wemotaci, Kempt, ZEC Frémont, Réservoir blanc et Est du Lac Édouard ; au Sud, Normand, Devenyns, Est de la ZEC Tawachiche et Grandes-Piles. La superficie des secteurs identifiés diminue du Nord au Sud en raison de l'activité humaine plus élevée.

5.2.3) Perturbations

Il existe deux types de perturbations. Lorsque 25% à 75% de la surface terrière (somme totale des superficies de chaque arbre si on les coupe à 1,3 m de hauteur) d'un peuplement est détruite, on parle d'une perturbation « moyenne »; c'est le cas des coupes, brûlis ou chablis partiels et épidémies légères (insectes). Lorsque 75% et plus de la surface terrière d'un peuplement est détruite, on parle alors d'une perturbation « d'origine »; la coupe, le brûlis, le chablis, le dépérissement total ainsi que l'épidémie sévère, la friche et la plantation en sont des exemples.

L'analyse de la carte des perturbations en Mauricie a permis de faire les constats suivants :

- Les perturbations d'origine les plus marquantes sont les coupes, suivies des brûlis et des plantations ;
- Les coupes et les plantations sont réparties sur l'ensemble de la région ;
- Les brûlis sont distribués de façon sporadique; leurs superficies sont énormes et augmentent du sud vers le nord ;
- Les brûlis ont influencé énormément la structure et la composition des peuplements forestiers, leurs effets sont visibles sur la carte des peuplements ;
- Il y a eu peu de pertes totales dues à l'épidémie sévère (tordeuse). Par contre, l'épidémie légère a modifié grandement la structure des peuplements, particulièrement dans la zone boréale, en diminuant leur densité;
- Le nombre de km de chemins et de coupes est parfois plus restreint dans les zones de brûlis total ou d'épidémie.

Nous en avons tenu compte lors de notre sélection des perturbations qui sont de nature anthropiques ou naturelles. En premier lieu, il est pratiquement impossible de trouver, en Mauricie, un secteur suffisamment grand qui n'a pas été perturbé par les opérations forestières au moins une fois. Par contre, il existe de grandes superficies de forêts matures peu perturbées depuis longtemps et presque absentes de chemin. En deuxième lieu, nous croyons que le choix d'une aire de conservation devrait être exempt de plantation le plus possible, afin de respecter son évolution naturelle. En troisième lieu, un peuplement mature qui origine d'une perturbation naturelle est plus recherché qu'un peuplement issu d'une coupe. Les jeunes peuplements issus de feux ou d'épidémies sévères contiennent également des éléments de biodiversité non négligeables qui peuvent devenir un choix intéressant, surtout lorsque les arbres ne sont pas récupérés. Finalement, les grands massifs forestiers affectés par une épidémie légère sont des candidats intéressants, en raison de leur structure étagée qui profite à plusieurs espèces fauniques. De plus, grâce à leur faible densité (couvert) et faible volume marchand, ceux-ci ont été conservés par perte d'intérêt économique, surtout si leur récolte impliquait la construction d'un important réseau routier.

5.2.4) Âge et composition des peuplements forestiers

Les données numériques écoforestières sur les peuplements forestiers datent du troisième programme décennal d'inventaire forestier : le 1^{er} décennal datant de 1970 à 1978, le 2^{ième} de 1980 à 1989 et enfin, le 3^{ième}, de 1990 à 2002. Il se peut que certains peuplements aient changé de catégories d'âge depuis le dernier inventaire. Par exemple, un peuplement de classe 50 ans (40 à 60 ans), tel que compilé en 1995, prend de l'importance en 2006, car il peut être âgé de 70 ans.

Tel que décrit précédemment, l'étude privilégie la recherche de massifs forestiers d'âge mature, plus précisément :

- De classes d'âge de 70 ans et plus ;
- Peu fragmentés par les coupes et les chemins ;
- D'un même bassin versant avec une zone de protection supplémentaire à la limite;

- Protégeant les lacs de tête et hauts sommets;
- Près des infrastructures récréotouristiques importantes ;
- Adjacents aux lacs et rivières ;
- Perturbés naturellement ;

Comme l'âge de la maturité varie selon l'essence, nous avons considéré comme candidates intéressantes, certaines forêts âgées de 50 ans.

L'analyse des données écoforestières sans validation terrain ne permet pas d'identifier des Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), ne permettant pas d'identifier, entre autres, le peuplement de classe d'âge supérieure à 120 ans. L'analyse permet toutefois d'identifier des pistes de recherche à approfondir. Toutefois, les données sur les essences ont servi à identifier des types de forêts avec potentiel de conservation qui sont représentatifs de la Mauricie. Un territoire peut également devenir intéressant pour la conservation lorsque l'essence qui la compose est plus rare ou qu'elle se retrouve tout près ou à l'extérieur de sa limite de distribution naturelle.

5.2.5) Rapports annuels 2002-2005

Étant donné que les informations écoforestières datent de 2002, les rapports annuels seront intégrés ultérieurement et utilisés pour effectuer une mise à jour. Ces rapports renferment l'inventaire des secteurs exploités ou en exploitation incluant les chemins, les opérations sylvicoles et opérations de récolte.

5.2.6) Plans quinquennaux d'aménagement forestier 2005-2007

Les plans d'aménagement forestier 2005-2007 ont été intégrés dans une carte thématique (jointe en annexe) et permet de situer les opérations forestières et sylvicoles en cours et à venir.

5.3) Justification du choix des propositions

La priorité a été accordée en premier lieu à la superficie des propositions. Il en ressort 3 grandes propositions, soit **Pascagama** (4515 km²), **Batiscan** (2958 km²) et **Kempt** (1920 km²). Le **Parc national** peut également être considéré comme une aire d'importance, si on combine la superficie en périphérie et la proposition adjacente du Lac au Sorcier, séparées par un couloir de 5 kilomètres (1275 km²). Il en résulte 4 grandes aires bien réparties : au Nord, à l'Est, au Sud et au Sud-Ouest. Un faible pourcentage de ces aires est en territoire mauricien, la balance faisant partie de la Province naturelle « C ». On augmente ainsi leur efficacité en prévoyant une continuité dans le couvert forestier vers les autres régions.

En résumé, voici ce que l'on peut conclure à propos du respect des autres critères :

- La plupart des propositions possèdent des sections peu fragmentées par les chemins et les coupes forestières ou l'intégrité écologique risque d'y être mieux préservée ;
- Les domaines bioclimatiques y sont bien représentés ;
- Les classes d'élévations sont également très diversifiées dans l'ensemble et parfois à l'intérieur d'une même proposition ;

- De grandes parties de bassins versants, de lacs importants (grands, de tête) ou rivières sont protégés ainsi que leurs limites ;
- Près de 70% de l'ensemble des sites archéologiques des premières nations a été intégré aux propositions.
- La présence d'espèces menacées ou vulnérables dans les secteurs vient consolider le choix de sites exceptionnels tant au plan géographique que forestier ou visuel;
- Chacune des 3 réserves fauniques en Mauricie est considérée pour ses infrastructures écotouristiques ainsi qu'un bon nombre de ZEC et pourvoies ;
- Les propositions ne sont pas isolées, elles peuvent être raccordées par des couloirs de biodiversité ;
- Il y a de nombreux éléments d'importance (critères) rassemblés en un même lieu qui s'appuient l'un sur l'autre et consolident les choix ;
- Il y a une grande proportion de forêts âgées de plus de 70 ans ;
- Certaines forêts possèdent des signes de rareté ou un caractère exceptionnel qu'il serait bon de bonifier par des recherches terrain.

5.3.1 Secteur Pascaqama

Le territoire du secteur nord-ouest de la réserve Gouin (total de 4516 km², dont 1431 en Mauricie), par l'absence de chemin d'accès, a permis d'éviter à ce jour son exploitation forestière en faisant donc un écosystème bien représentatif de la richesse de la biodiversité régionale. Ce secteur a été identifié par un regroupement de quatre groupes écologiques d'envergure nationale : le Fonds mondial pour la Nature (WWF), Nature Québec (UQCN), la Société pour la Nature et les Parcs (SNAP). A cet effet prière de consulter le rapport effectué par Nature-Québec (UQCN) sur la question.

5.3.2 Secteur Batiscan

Ce secteur d'importance (3000 km²), a été consolidé par plusieurs demandes citoyennes qui y ont été effectuées, pensons particulièrement à la demande effectuée par la pourvoirie du Triton et à la demande de désignation d'une réserve aquatique pour une partie de la rivière Batiscan. Ce secteur comprend également des habitats importants pour l'omble chevalier, le héron, le pygargue à tête blanche, le campagnol lemming de Cooper ainsi que deux réserves écologiques. De plus, les infrastructures de la réserve faunique de Portneuf incluent une trentaine de chalets refuges (écotourismes).

Description du couvert forestier

Ce secteur est celui qui offre le plus de diversités dans les critères de sélections. En plus de nombreuses occurrences fauniques, floristiques, sites archéologiques et infrastructures récréotouristiques, son couvert forestier offre une grande variété. Du Nord au Sud de la rivière Batiscan, les domaines se succèdent passant de l'érablière à bouleau jaune, à la sapinière à bouleau jaune, puis à la sapinière à bouleau blanc. C'est une forêt qui se démarque par sa grande mixité. De l'ouest vers l'est, on assiste à un changement spectaculaire du relief et de l'élévation (165m à 910m) aboutissant dans la région écologique du Massif du Lac Jacques-Cartier. La proposition chevauche la limite entre la zone tempérée nordique et la zone boréale.

L'analyse de la carte des âges montre que la concentration de vieilles forêts est beaucoup plus élevée qu'ailleurs en Mauricie. La proposition protège 34 % du sous-bassin Batiscan en suivant les limites des eaux, incluant une zone de protection à l'extérieur.

A l'Est de la Batiscan, le territoire est moins fragmenté, la rivière ayant servi de barrière naturelle à l'avancement des opérations forestières et le chemin de fer, très utilisé, a limité la construction de routes. Cependant, on remarque qu'il y a eu une augmentation des interventions dans les 5 dernières années, ce qui laisse croire que l'intégrité écologique de ce secteur est très menacée. Au nord du grand Lac Batiscan et à l'est du territoire, dans la zone boréale, il n'y a pratiquement pas de chemin. Les hautes montagnes servent de barrière naturelle et augmentent les contraintes d'opération. De plus, la rivière Métabetchouane, au nord de la proposition, a limité jusqu'à maintenant les perturbations anthropiques. Cette rivière, depuis longtemps utilisée par les amérindiens comme voie de communication entre le Lac Saint-Jean et les régions de Québec, devait être empruntée dès le XVII^e siècle par les missionnaires et constituer un segment de ce qu'il est convenu d'appeler le « sentier des Jésuites » (Guide des parcours canotables du Québec, Tome II, Éditions Broquet, 2000, 268p.). C'est d'ailleurs pourquoi nous croyons important de laisser un corridor intact suffisamment large qui s'en va rejoindre la région de la Capitale Nationale en passant par le Parc national de la Jacques-Cartier

5.3.2.1 Parc linéaire et réserve aquatique sur la rivière Batiscan

Afin de protéger le patrimoine paysager et aquatique, la création d'une réserve aquatique ainsi que le développement d'un parc linéaire sur la rivière, sont des avenues qui ont été suggérées par les citoyens du milieu.

5.3.3 Forêt habitée de St-Mathieu-du-Parc :

Bien que la forêt habitée (132 km²) ait presque été entièrement vidée au niveau de ses ressources forestières, elle possède encore quelques rares niches écologiques intéressantes (prière de consulter à ce sujet le Plan de Protection et de Mise en Valeur du territoire, PPMV). Son emplacement stratégique en bordure du parc national de la Mauricie en fait, toutefois, une zone d'intérêt d'importance. Cette zone d'intérêt s'avère essentielle afin d'élargir la zone de conservation, de recherche et de récréation du parc National de la Mauricie (535 km²). Cette action permettra par le fait même de consolider ses efforts, en terme de maintien et de rétablissement de son intégrité écologique, tel que le soulignait le rapport sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada en 2000. De plus, la forêt habitée possède des zones d'habitats importants pour la tortue des bois (zone écosensible).

La consolidation au niveau de l'utilisation écotouristique (l'amphithéâtre au cœur de la forêt, le Sentier National du Québec (SNQ), la piste cyclable l'Eske de la route verte du Québec) et la recherche, en plus de l'éducation au patrimoine naturel avec les milieux scolaires seront, d'après nous, essentiels à poursuivre. Enfin, cette multiutilisation du territoire s'inscrira harmonieusement bien avec la vision planétaire et alternative développée à l'école la tortue des bois de St-Mathieu-du-Parc.

La consolidation d'un processus transparent et efficace au niveau de la concertation permettra aux utilisateurs d'harmoniser positivement, nous le croyons, les différents usages. Par exemple, afin d'assurer une saine cohabitation, il importera de tenir compte des baux de villégiature détenus pour les chasseurs et pêcheurs sur le territoire (regroupés via l'Association des chasseurs en bordure du parc), ainsi que des zones importantes de conservation pour la tortue des bois. À ce titre, vous pourrez consulter le plan de protection et de mise en valeur de la zone écologique sensible de la tortue des bois, plan développé par le MVM et ses partenaires dans le cadre des activités d'intendance pour sa sauvegarde dans le bassin versant de la rivière Shawinigan.

De plus, lors des consultations sur les projets à prioriser pour la Réserve Biosphère du lac St-Pierre en 2004, le projet de couloir de biodiversité reliant la Réserve Naturelle de la Tortue des Bois, située en bordure du parc National de la Mauricie et le lac St-Pierre a été lancé.

Enfin, notons qu'une rencontre de travail effectuée au domaine Jackson en 2002, a clairement démontré l'intérêt de différents représentants gouvernementaux pour la mise en place de couloirs de biodiversité en Mauricie.



Paru dans le journal de l'Union Paysanne. Vol. 2 –No 1 –Septembre 2004

5.3.4 Rivière Matawin en périphérie du Parc National

La protection d'une portion additionnelle de la rivière Mattawin, réputée pour posséder la plus belle section de rapides R3-R4 continue au Québec, permet la connectivité avec le secteur du lac au Sorcier

Description du couvert forestier

Présence de nombreux chemins forestiers, le territoire est fragmenté; il y a eu des coupes partielles (jardinage) récentes à plusieurs endroits mais, dans l'ensemble, nous y retrouvons un fort pourcentage de forêts matures (80 ans et plus). La protection de ce territoire permet la connectivité avec le couloir principal identifié (en forêt privée) par le syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, se rendant au Lac St-Pierre (le seul) via le lac à l'eau claire, St-Mathieu-du-Parc et St-Boniface.

5.3.5 Zone écologique sensible de la tortue des bois, bassin versant rivière Shawinigan

Dans le cadre des activités d'intendance du Mouvement Vert Mauricie, un plan de protection et de mise en valeur a été développé pour la tortue des bois. Ce plan de protection touche autant le domaine privé que public et est situé en plein cœur du bassin versant de la rivière Shawinigan.

5.3.6 Municipalité de Grandes-Piles :

Situé aux contreforts des Laurentides, borné par la plaine au sud, et enclavé de terres privées, ce territoire possède un caractère unique. Nous pouvons y admirer l'érablière laurentienne dans toute sa splendeur. La plupart des peuplements ont atteint le stade de maturité. L'accès au territoire est limité, ce qui l'a préservé plus longtemps. Un territoire très peu perturbé depuis la dernière coupe, si ce n'est que par le passage d'un gazoduc. Malgré sa petite taille, ce lieu renferme une richesse incroyable en lacs et milieux humides, essences forestières et espèces fauniques.

Ce secteur du territoire (32 km²) possède une riche tradition au nouveau touristique, telle qu'argumentée dans les axes de développements prioritaires par la table récréotouristiques de Grandes-Piles. De plus, le Sentier National du Québec (SNQ) est à consolider son réseau de marche; des investisseurs touristiques du milieu y consolident aussi présentement différents lieux d'accueils (petits chalets, zones de camping...) et de villégiature, tels que mis en valeur depuis deux années au lac Clair.

La protection de ce territoire permettra de plus la consolidation de la zone de conservation développée pour le faucon pèlerin (la création de la « **réserve naturelle l'Envol** », par votre ministère). Les populations de loups, sous études au parc national de la Mauricie, fréquentent en hiver le territoire de Grandes-Piles, en faisant un habitat refuge essentiel pour ceux-ci. Enfin des occurrences de tortues des bois y auraient été observées depuis plusieurs années.

5.4 Secteur Kempt

Ce territoire a été proposé pour deux raisons principales : il est peu perturbé par la présence de chemins forestiers et possède des attributs forestiers dignes de mention. Sa superficie, de près de 2000 km carrés, accentue son importance. Vu d'en haut, on peut clairement distinguer ce massif de forêts matures qui forme une large bande rejoignant Parent et Obedjiwan au Nord, et les Mont Tremblant au Sud. Un incendie de forêt a eu lieu en 1923 formant ainsi cet immense couloir, du Lac Kempt au Réservoir Gouin, qui est maintenant âgé de 83 ans. L'ensemble du territoire a été fortement affecté par le passage de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Description du couvert forestier

Le secteur Kempt fait partie des domaines de la sapinière à bouleaux blancs au Nord, et de la sapinière à bouleaux jaunes au sud. L'analyse du couvert forestier au sud et à l'ouest du Lac Kempt révèle une forte présence de peuplements feuillus très âgés (120 ans et plus) dont des érablières à bouleaux jaunes (quelques unes) et des bétulaies jaunes. Ce qui leur donne de l'importance est qu'ils sont situés de part et d'autre de la limite de la zone de forêt boréale. Le bouleau jaune est à la limite de son aire de distribution naturelle et l'érable serait au nord de sa limite. Ce qui laisse croire qu'il existe peut-être des écosystèmes ou associations de plantes rares. Nous croyons que des mesures s'imposent afin de protéger ce territoire précieux et d'approfondir la recherche sur le terrain afin de valider ces hypothèses. Il y a aussi présence en grand nombre de bétulaies blanches de plus de 90 ans, donc à la limite de leur espérance de vie.

La partie protégée située en Mauricie est constituée d'un massif de peuplements de classe d'âge de 50 ans, à dominance feuillue, soit le bouleau blanc, et qui se démarque du reste de manière frappante sur la carte des essences. L'épidémie légère a causé la mortalité d'un grand pourcentage de sapins et a modifié la structure des peuplements, mais les bouleaux et les épinettes ont résisté. Il en résulte un amalgame de peuplements de faible et de forte densité et cette situation permet généralement à la régénération de croître sous un couvert moins dense, accompagnée des nombreux chicots et arbres morts au sol. Un mélange parfait ! Quelques peuplements d'épinettes de 120 ans viennent consolider les arguments de conservation.

Au Nord du Lac Kempt, le feu a donné naissance à de grands peuplements de pins gris. Étant âgés de plus de 80 ans, ils doivent être considérés comme candidats intéressants à titre de vieilles forêts. Cette partie est présentement exploitée ou le sera dès l'an prochain.

5.5 Lac Mékinac :

Du côté du lac Mékinac (95,5 km²), nous y observons des habitats essentiels pour le faucon pèlerin, la présence de la tortue des bois, une frayère d'ouananiches importante ainsi que plusieurs sites archéologiques ancestraux des premières nations. Autour du lac, les forêts sont âgées de plus de 120 ans; à l'Est vers Tawachiche, elles sont un peu plus perturbées par les coupes et le couvert forestier est de classes d'âges variés.

5.6 Secteur Devenys

Une proposition conjointe de WWF et Tembec a été effectuée pour une partie de ce secteur que nous avons élargi. C'est une forêt composée majoritairement de classes d'âge de 50 et 70 ans, forêt résineuse et mixte à dominance résineuse. C'est un territoire peu fragmenté par les chemins forestiers qui couvrent près de 75 % de la superficie de deux bassins versants adjacents.

5.7 Lac au Sorcier

Le secteur du Lac au Sorcier, que l'on retrouve dans la Réserve faunique Mastigouche, a de nombreuses raisons de porter le titre d'aire protégée. Il possède une histoire très particulière avec ses lacs, rivières et portages millénaires toujours utilisés d'ailleurs aujourd'hui. Il y a une forte présence d'infrastructures servant à la pratique des activités de plein air. Ce secteur est formé en grande partie du Bassin Versant de la Rivière du Loup qui déverse ses eaux dans le Lac St-Pierre, au sud. Il possède un historique de coupes forestières imposantes, ce qui a contribué à l'érosion des sols et au transport de sédiments dans le lit de la rivière, particulièrement à son embouchure. Des travaux de désensablement ont d'ailleurs été nécessaires.

Description du couvert forestier

La composition forestière y est très variée, on y retrouve des érablières, des peuplements à dominance résineuse et de la forêt mélangée. La proposition vise à protéger le bassin versant et les peuplements matures, résiduels, situés en bordure des lacs, ainsi qu'aux endroits difficilement accessibles. Ces peuplements sont âgés de plus de 120 ans. Le Lac Sorcier abrite la Ouananiche, une espèce faunique non indigène mais très recherchée, qui utilise la Rivière des Îles pour frayer. Le Lac des Îles possède également une héronnière. Finalement, plusieurs sites de ponte de la tortue des bois ont été répertoriés sur le territoire, ce qui vient appuyer les arguments de conservation.

5.8 Lac Normand

Formé de cinq principaux « grands lacs », Lac Baude (plage immense), Lac Normand (camping, sentiers), Lac Tousignant (parcours de canot-camping, très long, beauté incroyable), Lac Howe et Lac Brown (nombreux chalets et sites autochtones). La protection de ce territoire permettrait la consolidation des infrastructures récréotouristiques de la SEPAQ, Réserve faunique du St-Maurice. La réserve faunique du Saint-Maurice recèle également l'une des plus belles plages sablonneuses de toute la Mauricie.

Une petite population de saumons kokanis (Lac Normand), vraisemblablement la seule à l'est des Rocheuses (introduite dans le lac Normand, après l'Expo 67, pour donner un habitat à ces poissons qui avaient fait partie de l'exposition).

Enfin, l'on y dénote la présence de 29 sites archéologiques des Premières nations sur le territoire.

Description du couvert forestier et sous - bassins versants

Sous-domaine de l'érablière à bouleaux jaunes, on y retrouve de grandes érablières et également de nombreux peuplements mélangés et résineux. Composé principalement de forêts âgées et à vieille structure inéquienne, ce secteur est formé de quatre sous - bassins de niveau 4, lesquels sont très fortement perturbés par des coupes forestières récentes. Par exemple, l'analyse démontre qu'au cours des quinze dernières années, près de 70% de la superficie totale du sous-bassin Livernois a été perturbé, soit par des coupes conventionnelles (ct et cpr de 1994 à 2002) ou des coupes mosaïques (2002-2005). Le territoire couvert par les lacs Normand et Baude, qui constitue la tête de ce

bassin, doit être protégé à tout prix. D'autant plus, qu'entre ces deux lacs passe la route principale 1, par où transigent à chaque jour des dizaines de camions chargés de bois en longueur, occasionnant poussière et pollution par le bruit. Le scénario est également en train de se répéter au Nord du sous-bassin adjacent (Wessonneau) avec le Lac Tousignant.

5.9) Propositions d'aires à protéger en terre privée :

La protection de terres privées est essentielle par l'établissement de couloirs de biodiversités assurant les ponts nécessaires entre les différents îlots écologiques. Comme vous le savez déjà, l'augmentation des changements climatiques nécessitera ces couloirs, dans les axes nord-sud, d'est en ouest, et en altitude, facilitant l'adaptation et la migration de la faune et de la flore. Il semble toutefois déjà que la nature devra s'adapter beaucoup plus vite qu'elle ne peut le faire en fonction de ses cycles naturels.

5.9.1 Création de la réserve naturelle de la tortue des bois dans le bassin versant de la rivière Shawinigan

Une réserve naturelle visant la sauvegarde de la tortue des bois et de son habitat a été créée sur la rivière Shawinigan auprès d'un important propriétaire privé. D'autres secteurs du territoire pourront agrandir celle-ci au fur et à mesure que de nouveaux propriétaires privés se rajouteront à la démarche.

5.9.2 Écosystème forestier exceptionnel (EFE) à Trois-Rivières (Domaine Beaubien)

Une demande de désignation d'un Écosystème forestier exceptionnel (EFE) a été acheminée aux autorités gouvernementales, afin de préserver des forêts anciennes à Trois-Rivières. Certains secteurs, n'ayant subi aucune coupe, sont donc représentatifs d'une forêt équilibrée, ayant reproduit ses cycles successifs naturels (tilleuls, prucheraies, pinèdes, présence d'ail des bois). De plus, une partie du territoire appartient à la ville de Trois-Rivières, ce qui la protège actuellement puisque la ville y puise son eau potable.

5.9.3 Protection des boisés municipaux à Trois-Rivières

Plusieurs boisés municipaux qui possèdent une riche valeur en terme de biodiversité ont été inventoriés ces dernières années. De nombreux litiges persistent sur le territoire visant la protection du domaine des Estacades, de l'école Jacques Buteux. A cet effet, prière de consulter l'excellent mémoire effectué par Sonia Loukil sur la question des boisés municipaux.

5.9.4 « La route des chutes en Mauricie »

Une demande a été effectuée pour la création de la route des chutes en Mauricie, mettant en valeur au moins une vingtaine de joyaux patrimoniaux mauriciens.

5.9.5 Protection du Mont Otis

Une demande de protection a été effectuée pour un propriétaire privé, détenant un grand territoire dans ce secteur.

5.9.6 Création de couloirs de biodiversités vers le fleuve St-Laurent.

Une étude de caractérisation a été effectuée par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) afin de cartographier les zones potentielles de corridors forestiers, en tenant compte des paramètres établis par Environnement Canada (corridor devant avoir au moins 900 mètres de largeur).

6) Commentaires sur le Scénario 25%

6.1 Réservoir Gouin

Conservation intégrale d'une partie du réservoir, forêts matures, milliers d'habitats aquatiques et agrandissement du secteur de protection pour la Pascagama.

6.2 Wayagamac

Protection intégrale de tout le bassin versant (le seul protégé à 100%). Présence de quelques vieilles érablières au sud du bassin mais très fragmenté

6.3 Wemotaci - La Tuque

Raison de conservation : Protection accrue en marge de la rivière Saint-Maurice du réservoir Blanc jusqu'au barrage Gouin. Protection de nombreux sites des premières nations et d'un massif forestier imposant. Plus important encore, c'est le point de jonction de toutes les propositions, le cœur même de ce réseau d'aires à protéger et de couloirs de biodiversités.

Au sud de Wemotaci, en 1923, un immense brûlis a ravagé près de 200 000 hectares (200km²) de forêts (consulter la carte des perturbations en annexe). La faible importance économique des jeunes peuplements forestiers, à l'époque jusqu'à aujourd'hui, et la présence du chemin de fer ont limité la construction de routes secondaires. Maintenant, cette forêt représente un immense réservoir de bois sur pied, prêt à être récolté, c'est en quelque sorte le cœur ou le poumon de la Mauricie.

Au nord, nous dénotons des perturbations naturelles importantes telles épidémie légère, épidémie sévère et brûlis total (1983). Importance de conserver un couloir qui rejoint Pascagama et Kempt, en Passant par Parent.

Conclusion

En conservant les écosystèmes qui soutiennent la vie, le climat, la qualité de l'air, la qualité et quantité d'eau, le cycle des éléments nutritifs, la formation des sols et la diversité biologique, nous assurons à la longue la sécurité de notre propre avenir économique et social.

Les pressions énormes effectuées par l'industrie forestière et agricole, les projets de développement énergétique, l'exploitation des mines et la récréation humaine intensive en font des enjeux majeurs et risquent, à court terme, de créer des conflits d'usages importants pour la protection de la biodiversité et la mise en valeur harmonieuse du territoire.

Enfin, les mesures de conservation des ressources naturelles ont plus de chances de réussir lorsqu'elles sont confiées aux communautés locales, que celles-ci perçoivent une partie des bénéfices et qu'elles soient impliquées dans les décisions.

Références

Afin d'en savoir davantage sur la question des aires à protéger, vous pouvez consulter les sites suivants :

http://www.auxarbrescitoyens.com/article.php?id_article=0430

[Les aires protégées au Québec - Contexte, constats et enjeux pour l'avenir.](#)

Pour vous permettre de bien visualiser le territoire, prière de consulter le site internet de Google Earth.

Agence Parcs Canada. 2000. “ Intacts pour les générations futures ” ? Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada. Vol. I “ Le temps d'agir ”. Vol. II “ Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada ”. Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Ottawa (Ontario) No de catalogue : R62-323/2000-1, ISBN : 0_662714-9. Ministre des travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2000.

Aubert, Ferron, Gosselin, Guérin, Boucher. Décembre 2005. Analyse du potentiel d'un site pour l'établissement d'une nouvelle aire de conservation : Le Domaine Beaubien. Université du Québec à Trois-Rivières. Géographie des Ressources Naturelles. 66 pages.

Aux arbres citoyens. http://www.auxarbrescitoyens.com/article.php?id_article=0430

Arvisais, M. 2000. Caractérisation et sélection d'habitats à l'intérieur des domaines vitaux chez la tortue des bois (Clemmys Insculpta) au nord de son aire de répartition. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-rivières, 150 pages.

Barica 1993 cité dans : Lajoie Monique, mai 1999. L'approche écosystémique et la gestion par bassin versant. BAPE sur la gestion de l'eau au Québec. Document de soutien à l'atelier de travail de la Commission du 4-06-1999 à Québec. 36 pages.

Bonneau, Josianne, Université du Québec à Montréal. Août 2004. Projet TRIADE. Complément d'information au volet de conservation. 24 pages.

COSEPAC. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/SearchResult_f.cfm

Gouvernement du Québec. 2004. Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Rapport Coulombe. 314 pages.

Groupe Desfor. Février 2003. Connaissance de la biodiversité des petites forêts privées, MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC Mékinac, PMVRMF.

Institut Pembina pour le compte de l'Initiative boréale canadienne Importance économique de la forêt boréale. www.borealecanada.ca

Langlois, J. (1998) "Lands for Life", Parks and Protected Areas : How much is Enough ? Canadian Parks and Wilderness Society. Consulté le 23 mars 2004 www.cpaws-ov.org/LFLhowmuch.html

Loukil, Sonia. Septembre 2006. DESS. Espace et milieux, Université de Paris 7. Denis Diderot. 97 pages. 22 diapositives et cartes.

Meffe G. K., C.R. Carroll and Contributors (1994) Principles of Conservation Biology, Sinauer Associates, Inc. Sunderland, Massachusetts. 600 p.

Ministère de l'Environnement du Québec. 2003. Cadre écologique de référence du bassin versant de la rivière Shawinigan. Présenté au Mouvement Vert Mauricie 2003. Outil de caractérisation écologique du périmètre d'habitat de la tortue des bois. Par le Service d'aide à la gestion écosystémique, Direction du patrimoine écologique et du développement durable. 36 pages.

Ministère du développement durable et des Parcs. (MDDEP). avril 2005. Les aires protégées : Une nouvelle façon de vivre le territoire. Tournée d'information.

Ministère des Affaires municipales et des Régions. Direction de l'aménagement et du développement local. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Addenda au document complémentaire révisé. Prévisions relatives à l'encadrement des élevages à fortes charges d'odeurs, en particulier porcins, et à la protection du milieu naturel. Février 2005. Résumé.

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec (MRNFQ). Normand Villeneuve. 2005. Analyse éco-forestière du domaine Beaubien . 4 pages.

Mouvement Vert Mauricie. Nadine Bachand, Évelyne Bellemare, Michel Fugère, Priscilla Gareau, Stéphane Gingras, Patrick Rasmussen, Boris Romaguer. Présenté à Environnement Canada. (Avril 2002). Plan d'action stratégique pour développer et mettre en œuvre un projet d'intendance intégré et écosystémique en terrain privé pour la protection de la tortue des bois dans le bassin versant de la rivière Shawinigan. 45 pages.

Mouvement Vert Mauricie inc. et al. 17 décembre 2002. Procès verbal pour la mise en place d'un couloir de biodiversité reliant la réserve naturelle de la tortue des bois à la réserve mondiale de la biosphère au lac St-Pierre. Tenue au domaine Jackson. 16 pages.

Mouvement Vert Mauricie et al. 2005. Système d'information territoriale de la tortue des bois, développé dans le bassin versant de la rivière Shawinigan. 50 couches d'information géomatrisées avec support Arcview.

Mouvement Vert Mauricie. Aires protégées et couloirs de biodiversité pour la Mauricie et la province naturelle "C". Présentation « power point », cartes thématiques, exercice de caractérisation des aires à protéger et des couloirs de biodiversité pour la Mauricie et la province naturelle C. 31 mars 2006. 68 diapositives et cartes thématiques.

Mouvement Vert Mauricie, Fondation de la Faune du Québec (FFQ), Parcs Canada, Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril, Ressources naturelles, Faunes et Parcs (MRNFP), Environnement Québec, direction du patrimoine écologique et du développement durable (DPEDD). 2005. Guide pour la conservation de l'habitat de la

tortue des bois. Cahier du propriétaire développé pour la zone écosensible dans le bassin versant de la rivière Shawinigan. 36 pages.

Plamondon, Ph.D., ing.f. Sainte-foy. avril 1993. Faculté de foresterie et géomatique. Centre de recherche en biologie forestière. Pour le ministère des Forêts du Québec.

Soulé, M.E., and Sanjayan (1998) Conservation targets : Do they help ? Science 279 : 2060-2061.

Soulé, Michael E (2000) Does Sustainable Development Help Nature ? Ecoworld articles. Consulté le 24 mars 2004 www.ecoworld.org/Home/articles2.cfm?TID=245

Suzuki, David; Grady, Wayne, W. Édition Boréal. Reeves, Hubert. Cité dans 'l'arbre une vie'. 2005. 259 pages.

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM). Solidarité rurale Mauricie. Identification et conservation des corridors forestiers en milieu agricole mauricien. No de dossier 41-22-23. 44 pages.

Tembec – WWF. 2005 . Forest Éthics et Tembec signent une entente pour la protection de la forêt boréale canadienne. Communiqué de presse. 1 page. Site Internet aux arbres citoyens.

Organisation des Nations Unies (UNI). Vivre au-dessus de nos moyens. Actifs naturels et bien-être humains. www.millenniumassessment.org

UICN (1994) Protected areas. World Congress on National Parks and Protected Areas, 4th, Caracas, VE, 10-21 February 1992, Chapman and Hall, London, p. 387-392.

Villeneuve Normand, Ph.D., ing.f. Ministère des Ressources naturelles direction de l'environnement forestier. Québec. Octobre 1995. Les écosystèmes forestiers rares et les forêts anciennes : définition des concepts et application au contexte forestier québécois.

Annexe 1

Aires protégées existantes en Mauricie

(classification de l'UICN) *En italique, selon la désignation québécoises*

Ia. Réserve naturelle intégrale

Réserve écologique

BVSM

- Île-aux-Sternes (36 ha)
Trois-Rivières (Pointe-du-Lac)

- Irénée-Marie (189,36 ha)
Municipalités St-Michel-des-Saints et Rivière-Matawin (MRC Mékinac)

- Lac-à-la-Tortue (565,69 ha)
Municipalités Lac-à-la-Tortue et Shawinigan-Sud
(Shawinigan; MRC Centre-de-la-Mauricie)

- Marie-Jean-Eudes (845 ha)
MRC Maskinongé (TNO)

SAMBBA

- Judith-De-Brésoles (1089,51 ha)
- Bog-à-Lanières (430 ha)
Municipalité du Lac-Édouard (La Tuque; MRC du Haut-St-Maurice)

II. Parc national

Parc national et réserve de parc national

- Parc national de la Mauricie (536,1 km²); BVSM

III. Monument naturel / élément naturel marquant

Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation

- Parc de la Petite-Rivière Bostonnais (0,90 km²) (municipal); BVSM
- Parc des Chutes de Shawinigan (0,35 km²) (privée); BVSM
- Parc de la rivière Batiscan (3,65 km²) (privée); SAMBBA

IV. Aire gérée pour l'habitat et les espèces

Habitat faunique : Aire de confinement du cerf de Virginie

- Batiscan (32 km²); SAMBBA

VI. Aire protégée de ressources naturelles gérées

Site protégé par une charte d'organisme privée

- Réserve naturelle de Sainte-Anne-de-la-Pérade (0,25 km²); CAPSA

Habitat faunique : Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

BVSM

- Rivière aux eaux mortes (BVSM)

SAMBBA

- Batiscan-Ste-Anne

OBVRL

- Champs rive nord Lac St-Pierre
- Riv Yamachiche – Riv du Loup
- Endiguement Louiseville

AGIR MAskinongé

- St-Barthélémy / St-Joseph (nord)
- St-Joseph-de-Maskinongé (Proj. Nord)
- St-Barthélémy / St-Joseph (Proj.)
- St-Barthélémy / St-Joseph (Sud)
- Baie Maskinongé

Habitat faunique : Île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux

- Île Steamboat (lac Wayagamac); BVSM

Habitat faunique : Habitat du rat musqué

- Zec La Lièvre (BVSM)
- Lac St-Pierre Nord-Ouest (OBVRL)

Habitat faunique : Héronnière

BVSM

- Lac du Caribou
- Île Steamboat (lac Wayagamac)
- Lac Manouane
- Lac Minet
- Lac du droit

SAMBBA

- Île Eaton (Lac Édouard, BV Batiscan)

Désignations québécoises pas encore classées par l'UICN

Habitat faunique

Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable

- Lac Mékinac (Anse à la vache) : Faucon pèlerin

Habitat du poisson

Réserve naturelle en milieu privé (2002)

- L'Envol (24,6 ha)
Municipalité de Shawinigan (Grandes-Piles)
- du Portageur (9,77 ha)
MRC de Maskinongé
Municipalité de St-Édouard-de-Maskinongé

Annexe 2

Cartes thématiques d'aires à protéger et de couloirs de biodiversité

*Prière de consulter les cartes jointes ainsi
que la présentation power-point suivante :*

1_aires_protegees_crem_uqcn_13avril.ppt

Annexe 3 : Fiches techniques associées

Pascagama ou Mégiscane (scénario 8%)

1.0 Superficies

Superficie totale de la proposition : 4515 km²

Superficie de la proposition dans la région de la Mauricie : 1431 km² (32%)

Superficie de la proposition dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue : 1811 km² (40%)

Superficie de la proposition dans la région du Nord-du-Québec : 1273 km² (28%)

Superficie de la proposition dans la Province naturelle C : 1154 km² (26%)

Apport au pourcentage de protection en Mauricie : 4,5%

Apport au pourcentage de protection dans la Province naturelle C : 0,7%

2.0 Territoires administratifs

Nombre de région administrative touchée : 3

Nombre de MRC touchée : 3

Nombre de municipalité touchée : 3

Nom municipalité	Statut	Code	Nom MRC	Nom région	sup. proposition (km²)
Baie-James	municipalité	99060	Jamésie	Nord-du-Québec	1273
La Tuque	municipalité	90012	La Tuque	Mauricie	1431
Senneterre	municipalité	89040	La Vallée-de-l'Or	Abitibi-Témiscamingue	1811

3.0 Territoires fauniques structurés

Nombre de parc national (Qc) touché : 0

Nombre de réserve faunique touchée : 0

Nombre de ZEC touchée : 0

Nombre de pourvoirie touchée : 4

Nom territoire	Type territoire	Sup. Territoire	Sup. Touchée	% sup. touchée
Lac Saint-Cyr	Pourvoirie	301 km ²	301 km ²	100%
Le Club Kapitachuan (A)	Pourvoirie	295 km ²	200 km ²	68%
Le Club Kapitachuan (B)	Pourvoirie	74 km ²	74 km ²	100%
Territoire désigné (Lac Coursol)	Pourvoirie	187 km ²	187 km ²	100%

4.0 Faune et Flore

Habitats fauniques

Aucun habitat faunique

Occurrences fauniques

Aucune occurrence faunique

5.0 Écologie

Zones et sous-zones de végétation

Zone boréale : 4515 km² (100%)

Forêt boréale continue : 4515 km² (100%)

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Domaine de la sapinière à bouleau balnc : 975 km² (22%)

Sous-domaine de l'ouest : 975 km² (22%)

Domaine de la pessière à mousses : 3540 km² (78%)

Sous-domaine de l'ouest : 3540 km² (78%)

Régions écologiques et sous-régions écologiques

Coteaux du réservoir Gouin : 975 km² (22%)

Coteaux du réservoir Gouin : 975 km² (22%)

Plaine du lac Opémisca : 2398 km² (53%)

Plaine du lac Opémisca : 2398 km² (53%)

Coteaux de la rivière Nestaocano : 1142 km² (25%)

Coteaux de la rivière Nestaocano : 1142 km² (25%)

Paysages régionaux

Réservoir Gouin : 975 km² (22%)

Lac Saint-Cyr : 2192 km² (48%)

Lac Baptiste : 1142 km² (25%)

Lac Opémisca : 206 km² (5%)

Districts écologiques

La proposition Mégiscane couvre 36 districts écologiques.

6.0 Bassins versants (niveau 4)

Nom bassin (niveau 4)	Nom bassin (niveau 1)	Sup. Km²	% proposition
08071100	0807	832	18.43%
08071003	0807	28	0.62%
08071004	0807	571	12.65%
Toussaint	Saint-Maurice	52	1.16%
08072004	0807	782	17.32%
08072002	0807	388	8.60%
08072003	0807	729	16.16%
08072100	0807	991	21.95%
Saint-Maurice	Saint-Maurice	141	3.13%

7.0 Classes d'élévation

Élévation minimum proposition Mégiscane : 365m

Élévation maximum proposition Mégiscane : 590m

8.0 Sites archéologiques

2 sites archéologiques autochtones se trouvent dans la proposition Mégiscane.

Batiscan (scénario 8%)

1.0 Superficies

Superficie totale de la proposition : 2948 km²

Superficie de la proposition dans la région de la Mauricie : 838 km² (28%)

Superficie de la proposition dans la région de la Capitale-Nationale : 2110 km² (72%)

Superficie de la proposition dans la Province naturelle C : 2948 km² (100%)

Apport au pourcentage de protection en Mauricie : 2,6%

Apport au pourcentage de protection dans la Province naturelle C : 1,9%

2.0 Territoires administratifs

Nombre de région administrative touchée : 2

Nombre de MRC touchée : 5

Nombre de municipalité touchée : 11

Nom municipalité	Statut	Code	Nom MRC	Nom région	sup. proposition (km ²)
La Tuque	municipalité	90012	La Tuque	Mauricie	822
Stoneham-et-Tewkesbury	municipalité	22035	La Jacques-Cartier	Capitale-Nationale	Négligeable
Rivière-à-Pierre	municipalité	34135	Portneuf	Capitale-Nationale	180
Lac-aux-Sables	municipalité	35010	Mékinac	Mauricie	0,16
Notre-Dame-de-Montauban	municipalité	35005	Mékinac	Mauricie	Négligeable
Lac-Jacques-Cartier	territoire non organisé	21904	La Côte-de-Beaupré	Capitale-Nationale	40
Lac-Croche	territoire non organisé	22902	La Jacques-Cartier	Capitale-Nationale	1315
Lac-Blanc	territoire non organisé	34902	Portneuf	Capitale-Nationale	159
Lac-Lapeyrère	territoire non organisé	34906	Portneuf	Capitale-Nationale	252
Linton	territoire non organisé	34904	Portneuf	Capitale-Nationale	163
Lac-Masketsi	territoire non organisé	35902	Mékinac	Mauricie	16

3.0 Territoires fauniques structurés

Nombre de parc national (Qc) touché : 1

Nombre de réserve faunique touchée : 2

Nombre de ZEC touchée : 6

Nombre de pourvoirie touchée : 2

Nom territoire	Type territoire	Sup. Territoire	Sup. Touchée	% sup. touchée
Parc national de la Jacques-Cartier	parc national	660 km ²	Bornant	0%
Réserve faunique de Portneuf	réserve faunique	778 km ²	347 km ²	45%
Réserve faunique des Laurentides	réserve faunique	6390 km ²	1052 km ²	16%
ZEC Batiscan-Neilson	zec	878 km ²	13 km ²	1,5%
ZEC Bessonne	zec	526 km ²	31 km ²	5,9%
ZEC Jeannotte	zec	323 km ²	275 km ²	85%
ZEC Kiskissink	zec	822 km ²	188 km ²	23%
ZEC de la Rivière-Blanche	zec	729 km ²	538 km ²	74%
ZEC Tawachiche	zec	317 km ²	17 km ²	5,4%
Nature Triton inc.	pourvoirie	43 km ²	43 km ²	100%
9013-6896 Québec inc.	pourvoirie	33 km ²	31 km ²	94%

4.0 Faune et Flore

Habitats fauniques

Héronnières (3)

Occurrences fauniques

Espèce vulnérable

1 *Haliaeetus leucocephalus* (Pygargue à tête blanche)

Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

1 *Synaptomys cooperi* (Campagnol-lemming de Cooper)

4 *Salvelinus alpinus* oquassa (Ombre chevalier)

Bassins versant de lacs à Omble chevalier

Lacs	Territoire faunique	Sup. Bassin
Guay	ZEC Jeannotte	1,0 km ²
Morin	ZEC Jeannotte	4,6 km ²
Pur	ZEC Jeannotte	1,0 km ²
Trois Caribous	TNO	12,7 km ²
Trompeur	ZEC Jeannotte	7,3 km ²

9.0 Écologie

Réserves écologiques

Judith-de-Brésole (11,1 km²)

Bog-à-Lanières (4,3 km²)

Zones et sous-zones de végétation

Zone tempérée nordique : 1666 km² (56%)

Forêt décidue : 287 km² (10%)

Forêt mélangée : 1379 km² (46%)

Zone boréale : 1283 km² (44%)

Forêt boréale continue : 1283 km² (44%)

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Domaine de l'érablière à bouleau jaune : 287 km² (10%)

Sous-domaine de l'est : 287 km² (10%)

Domaine de la sapinière à bouleau jaune : 1379 km² (46%)

Sous-domaine de l'ouest : 1379 km² (46%)

Domaine de la sapinière à bouleau blanc : 1283 km² (44%)

Sous-domaine de l'est : 1042 km² (35%)

Sous-domaine de l'ouest : 241 km² (9%)

Régions écologiques et sous-régions écologiques

Hautes collines du bas Saint-Maurice : 287 km² (10%)

Hautes collines de Val-David-Lac-Mékinac : 287 km² (10%)

Collines du moyen Saint-Maurice : 1379 km² (46%)

Hautes collines du lac Édouard : 1379 km² (46%)

Collines du haut Saint-Maurice : 241 km² (8%)

Collines du Grand-Lac-Bostonnais : 241 km² (8%)

Massif du lac Jacques-Cartier : 1042 km² (36%)

Hautes collines du lac Jacques-Cartier : 7 km² (0,2%)

Monts du lac des Martres : 1035 km² (35,8%)

Paysages régionaux

Lac Mékinac : 287 km² (10%)

Lac Édouard : 1379 km² (46%)

Grand lac Bostonnais : 241 km² (8%)

Lac aux écorces : 524 km² (18%)

Lac Batiscan et Lac des Martres : 511 km² (17,8%)

Lac Jacques-Cartier : 7 km² (0,2%)

Districts écologiques

La proposition Batiscan couvre 34 district écologique.

10.0 Bassins versants (niveau 4)

Nom bassin (niveau 4)	Nom bassin (niveau 1)	Sup. Km ²	% proposition
Metabetchouane	Metabetchouane	144	4.90%
Bostonnais	Saint-Maurice	161	5.48%
Batiscan	Batiscan	992	33.66%
Décharge du lac aux Biscuits	Batiscan	193	6.56%
Jacques-Cartier Nord-Ouest	Jacques-Cartier	67	2.28%
Jacques-Cartier	Jacques-Cartier	2	0.08%
Metabetchouane Est	Metabetchouane	108	3.65%
Jeannotte	Batiscan	283	9.59%
A Moise	Batiscan	301	10.21%
Petite rivière Bostonnais	Saint-Maurice	négligeable	négligeable
aux Éclairs	Batiscan	295	9.99%
Tourilli	Sainte-Anne	135	4.59%
Bras du nord de la rivière Sainte-Anne	Sainte-Anne	95	3.22%
aux Brochets	Saint-Maurice	22	0.75%
Miguick	Batiscan	150	5.08%

11.0 Classes d'élévation

Élévation minimum proposition Batiscan : 165m

Élévation maximum proposition Batiscan : 910m

12.0 Sites archéologiques

4 sites archéologiques autochtones se trouvent dans la proposition Batiscan.

Lac au Sorcier (scénario 12%)

1.0 Superficies

Superficie totale de la proposition : 310 km²

Superficie de la proposition dans la région de la Mauricie : 144 km² (46%)

Superficie de la proposition dans la région de Lanaudière : 166 km² (54%)

Superficie de la proposition dans la Province naturelle C : 310 km² (100%)

Apport au pourcentage de protection en Mauricie : 0,5%

Apport au pourcentage de protection dans la Province naturelle C : 0,2%

2.0 Territoires administratifs

Nombre de région administrative touchée : 2

Nombre de MRC touchée : 3

Nombre de municipalité touchée : 3

Nom municipalité	Statut	Code	Nom MRC	Nom région	sup. proposition (km ²)
Baie-de-la-Bouteille	Territoire non organisé	62906	Matawinie	Lanaudière	159
Mandeville	Municipalité	52095	D'Autray	Lanaudière	7
Saint-Alexis-des-Monts	Municipalité	51065	Maskinongé	Mauricie	144

3.0 Territoires fauniques structurés

Nombre de parc national (Qc) touché : 0

Nombre de réserve faunique touchée : 1

Nombre de ZEC touchée : 0

Nombre de pourvoirie touchée : 0

Nom territoire	Type territoire	Sup. Territoire	Sup. Touchée	% sup. touchée
Réserve faunique Mastigouche	Réserve faunique	1565 km ²	310 km ²	20%

4.0 Faune et Flore

Habitats fauniques

Aucun habitat faunique

Occurrences fauniques

Espèce vulnérable

1 Glyptemys insculpta (tortue des bois)

13.0 Écologie

Zones et sous-zones de végétation

Zone tempérée nordique : 310 km² (100%)

Forêt décidue : 310 km² (100%)

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Domaine de l'érablière à bouleau jaune : 310 km² (100%)

Sous-domaine de l'est : 310 km² (100%)

Régions écologiques et sous-régions écologiques

Hautes collines du bas Saint-Maurice : 310 km² (100%)

Hautes collines de Val-David-Lac Mékinac : 310 km² (100%)

Paysages régionaux

Saint-Michel-des-Saints : 310 km² (100%)

Districts écologiques

La proposition Lac au Sorcier couvre 5 districts écologiques.

14.0 Bassins versants (niveau 4)

Nom bassin (niveau 4)	Nom bassin (niveau 1)	Sup. Km²	% proposition
Des Iles	Du Loup	132	43%
Du Loup	Du Loup	80	26%
Matawin	Saint-Maurice	13	4%
Sans Bout	Du Loup	85	27%

15.0 Classes d'élévation

Élévation minimum proposition Lac au Sorcier : 260m

Élévation maximum proposition Lac au Sorcier : 630m

16.0 Sites archéologiques

Aucun site archéologique autochtone se trouve dans la proposition Lac au Sorcier.

Périphérie Parc national (scénario 12%)

1.0 Superficies

Superficie totale de la proposition : 375 km²

Superficie de la proposition dans la région de la Mauricie : 375 km² (100%)

Superficie de la proposition dans la Province naturelle C : 375 km² (100%)

Apport au pourcentage de protection en Mauricie : 1%

Apport au pourcentage de protection dans la Province naturelle C : 0,2%

2.0 Territoires administratifs

Nombre de région administrative touchée : 1

Nombre de MRC touchée : 2

Nombre de municipalité touchée : 3

Nom municipalité	Statut	Code	Nom MRC	Nom région	sup. proposition (km ²)
Saint-Mathieu-du-Parc	Municipalité	51070	Maskinongé	Mauricie	125
Saint-Alexis-des-Monts	Municipalité	51065	Maskinongé	Mauricie	213
Lac Normand	Territoire non organisé	35904	Mékinac	Mauricie	37

3.0 Territoires fauniques structurés

Nombre de parc national (Canada) touché : 1

Nombre de réserve faunique touchée : 2

Nombre de ZEC touchée : 1

Nombre de pourvoirie touchée : 0

Nom territoire	Type territoire	Sup. Territoire	Sup. Touchée	% sup. touchée
Parc national de la Mauricie	Parc fédéral	536 km ²	Bornant	0%
Réserve faunique Mastigouche	Réserve faunique	1565 km ²	192 km ²	12%
Réserve faunique du Saint-Maurice	Réserve faunique	768 km ²	3 km ²	0,4%
ZEC Chapeau-de-Paille	Zec	1274 km ²	20 km ²	1,5%

4.0 Faune et Flore

Habitats fauniques

Aucun habitat faunique

Occurrences fauniques

Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

1 Rana palustris (grenouille des marais)

1 Salvelinus alpinus oquassa (omble chevalier oquassa)

Bassin versant de lacs à Omble Chevalier

Touche partiellement au bassin versant du lac Larose (6 km²)

17.0 Écologie

Zones et sous-zones de végétation

Zone tempérée nordique : 375 km² (100%)

Forêt décidue : 375 km² (100%)

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Domaine de l'érablière à bouleau jaune : 375 km² (100%)

Sous-domaine de l'est : 375 km² (100%)

Régions écologiques et sous-régions écologiques

Hautes collines du bas Saint-Maurice : 375 km² (100%)

Hautes collines de Val-David-Lac Mékinac : 374 km² (99,7%)

Collines de Saint-Jérôme-Grand-Mère : 1 km² (0,3%)

Paysages régionaux

Lac Mékinac : 133 km² (35%)

Saint-Jérôme : 1 km² (0,3%)

Saint-Michel-des-Saints : 241 km² (64%)

Districts écologiques

La proposition Périphérie Parc national couvre 10 districts écologiques.

18.0 Bassins versants (niveau 4)

Nom bassin (niveau 4)	Nom bassin (niveau 1)	Sup. Km ²	% proposition
Du Castor Noir	Saint-Maurice	1	0,3%
Du Loup	Du Loup	41	11%
Matawin	Saint-Maurice	138	37%
Saint-Maurice	Saint-Maurice	14	4%
Shawinigan	Saint-Maurice	181	48%

19.0 Classes d'élévation

Élévation minimum proposition Périphérie Parc national : 110m

Élévation maximum proposition Périphérie Parc national : 530m

20.0 Sites archéologiques

Aucun site archéologique autochtone se trouve dans la proposition Périphérie Parc national.

Devenyns (scénario 12%)

1.0 Superficies

Superficie totale de la proposition : 263 km²

Superficie de la proposition dans la région de la Mauricie : 247 km² (94%)

Superficie de la proposition dans la région de Lanaudière : 16 km² (6%)

Superficie de la proposition dans la Province naturelle C : 263 km² (100%)

Apport au pourcentage de protection en Mauricie : 0,8%

Apport au pourcentage de protection dans la Province naturelle C : 0,2%

2.0 Territoires administratifs

Nombre de région administrative touchée : 2

Nombre de MRC touchée : 2

Nombre de municipalité touchée : 3

Nom municipalité	Statut	Code	Nom MRC	Nom région	sup. proposition (km ²)
Lac-Devenyns	Territoire non organisé	62904	Matawinie	Lanaudière	16
Lac-Normand	Territoire non organisé	35904	Mékinac	Mauricie	68
Rivière-de-la-Savane	Territoire non organisé	35906	Mékinac	Mauricie	179

3.0 Territoires fauniques structurés

Nombre de parc national (Qc) touché : 0

Nombre de réserve faunique touchée : 0

Nombre de ZEC touchée : 2

Nombre de pourvoirie touchée : 0

Nom territoire	Type territoire	Sup. Territoire	Sup. Touchée	% sup. touchée
ZEC Chapeau-de-Paille	Zec	1274 km ²	181 km ²	14%
ZEC Gros-Brochet	Zec	1459 km ²	34 km ²	2%

4.0 Faune et Flore

Habitats fauniques

Aucun habitat faunique

Occurrences fauniques

Espèce vulnérable

1 *Haliaeetus leucocephalus* (Pygargue à tête blanche)

21.0 Écologie

Zones et sous-zones de végétation

Zone tempérée nordique : 263 km² (100%)

Forêt mélangée : 263 km² (100%)

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Domaine de la sapinière à bouleau jaune : 263 km² (100%)

Sous-domaine de l'ouest : 263 km² (100%)

Régions écologiques et sous-régions écologiques

Collines du moyen Saint-Maurice : 263 km² (100%)

Collines de la rivière Vermillon : 263 km² (100%)

Paysages régionaux

Lac Légaré : 118 km² (45%)

Lac Kempt : 145 km² (55%)

Districts écologiques

La proposition Devenyns couvre 4 districts écologiques.

22.0 Bassins versants (niveau 4)

Nom bassin (niveau 4)	Nom bassin (niveau 1)	Sup. Km²	% proposition
De la Savane	Saint-Maurice	108	41%
Du Poste	Saint-Maurice	18	7%
Livernois	Saint-Maurice	5	2%
Picard	Saint-Maurice	105	40%
Vermillon	Saint-Maurice	26	10%

23.0 Classes d'élévation

Élévation minimum proposition Devenyns : 360m

Élévation maximum proposition Devenyns : 550m

24.0 Sites archéologiques

1 site archéologique autochtone se trouve dans la proposition Devenyns.

Grandes-Piles (scénario 12%)

1.0 Superficies

Superficie totale de la proposition : 27 km²

Superficie de la proposition dans la région de la Mauricie : 27 km² (100%)

Superficie de la proposition dans la Province naturelle C : 27 km² (100%)

Apport au pourcentage de protection en Mauricie : 0,08%

Apport au pourcentage de protection dans la Province naturelle C : 0,02%

2.0 Territoires administratifs

Nombre de région administrative touchée : 1

Nombre de MRC touchée : 1

Nombre de municipalité touchée : 1

Nom municipalité	Statut	Code	Nom MRC	Nom région	sup. proposition (km²)
Grandes-Piles	Municipalité	35040	Mékinac	Mauricie	27

3.0 Territoires fauniques structurés

Aucun territoire faunique structuré touché

4.0 Faune et Flore

Habitats fauniques

Aucun habitat faunique

Occurrences fauniques

Aucune occurrence faunique

25.0 Écologie

Zones et sous-zones de végétation

Zone tempérée nordique : 27 km² (100%)

Forêt décidue : 27 km² (100%)

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Domaine de l'érablière à bouleau jaune : 27 km² (100%)

Sous-domaine de l'est : 27 km² (100%)

Régions écologiques et sous-régions écologiques

Hautes collines du bas Saint-Maurice : 27 km² (100%)

Hautes collines de Val-David-Lac Mékinac : 27 km² (100%)

Paysages régionaux

Lac Mékinac : 27 km² (100%)

Districts écologiques

La proposition Grandes-Piles couvre 1 districts écologiques.

26.0 Bassins versants (niveau 4)

Nom bassin (niveau 4)	Nom bassin (niveau 1)	Sup. Km ²	% proposition
Des Envies	Batiscan	20	74%
Saint-Maurice	Saint-Maurice	7	26%

27.0 Classes d'élévation

Élévation minimum proposition Grandes-Piles : 165m

Élévation maximum proposition Grandes-Piles : 370m

28.0 Sites archéologiques

Aucun site archéologique autochtone se trouve dans la proposition Grandes-Piles.

Réservoir Kempt (scénario 12%)

1.0 Superficies

Superficie totale de la proposition : 1920 km²

Superficie de la proposition dans la région de la Mauricie : 319 km² (17%)

Superficie de la proposition dans la région de Lanaudière : 1091 km² (57%)

Superficie de la proposition dans la région des Laurentides : 509 km² (26%)

Superficie de la proposition dans la Province naturelle C : 1920 km² (100%)

Apport au pourcentage de protection en Mauricie : 1%

Apport au pourcentage de protection dans la Province naturelle C : 1,2%

2.0 Territoires administratifs

Nombre de région administrative touchée : 3

Nombre de MRC touchée : 3

Nombre de municipalité touchée : 9

Nom municipalité	Statut	Code	Nom MRC	Nom région	sup. proposition (km ²)
La Tuque	municipalité	90012	La Tuque	Mauricie	318
Baie-Atibenne	Territoire non organisé	62920	Matawinie	Lanaudière	462
Baie-de-la-Bouteille	Territoire non organisé	62906	Matawinie	Lanaudière	16
Baie-Obaoca	Territoire non organisé	62918	Matawinie	Lanaudière	608
Lac Matawin	Territoire non organisé	62908	Matawinie	Lanaudière	6
Lac-Akonapwehikan	territoire non organisé	79904	Antoine-Labelle	Laurentides	16
Lac-Bazinet	territoire non organisé	79910	Antoine-Labelle	Laurentides	336
Lac-de-la-Pomme	territoire non organisé	79902	Antoine-Labelle	Laurentides	56
Lac-de-la-Bidière	territoire non organisé	79912	Antoine-Labelle	Laurentides	101

3.0 Territoires fauniques structurés

Nombre de parc national (Qc) touché : 0

Nombre de réserve faunique touchée : 0

Nombre de ZEC touchée : 3

Nombre de pourvoirie touchée : 3

Nom territoire	Type territoire	Sup. Territoire	Sup. Touchée	% sup. touchée
ZEC Boullé	zec	626 km ²	22 km ²	3,5%
ZEC Manzana	zec	735 km ²	155 km ²	21%
ZEC Normandie	zec	1021 km ²	256 km ²	25%
Air Mont-Laurier (1985) inc.	pourvoirie	154 km ²	116 km ²	75%
Pourvoirie des 100 Lacs Sud inc.	pourvoirie	217 km ²	102 km ²	47%
Pourvoirie Kanawata	pourvoirie	83 km ²	19 km ²	23%

4.0 Faune et Flore

Habitats fauniques

Aucun habitat faunique

Occurrences fauniques

Aucune occurrence faunique

29.0 Écologie

Zones et sous-zones de végétation

Zone tempérée nordique : 1330 km² (69%)

Forêt mélangée : 1330 km² (69%)

Zone boréale : 590 km² (31%)

Forêt boréale continue : 590 km² (31%)

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Domaine de la sapinière à bouleau jaune : 1330 km² (69%)

Sous-domaine de l'ouest : 1330 km² (69%)

Domaine de la sapinière à bouleau blanc : 590 km² (31%)

Sous-domaine de l'ouest : 590 km² (31%)

Régions écologiques et sous-régions écologiques

Collines du moyen Saint-Maurice : 1330 km² (69%)

Collines de la rivière Vermillon : 1330 km² (69%)

Collines du haut Saint-Maurice : 590 km² (31%)

Collines du Lac Lareau : 590 km² (31%)

Paysages régionaux

Réservoir Mitchinamecus : 507 km² (26%)

Lac Laverdière : 96 km² (5%)

Lac Kempt : 726 km² (38%)

Parent : 75 km² (4%)

Lac Bazinet : 515 km² (27%)

Districts écologiques

La proposition Réservoir Kempt couvre 23 districts écologiques.

30.0 Bassins versants (niveau 4)

Nom bassin (niveau 4)	Nom bassin (niveau 1)	Sup. Km ²	% proposition
Atimw	Saint-Maurice	9	0,5%
Dandurand	Gatineau	128	6,7%
Décharge du lac Madon	Saint-Maurice	121	6,3%
Du Lièvre	Du Lièvre	436	22,7%
Du Milieu	Saint-Maurice	3	0,1%
Line	Du Lièvre	131	6,8%
Manouane	Saint-Maurice	871	45,4%
Mazana	Du Lièvre	109	5,7%
Rouge	Rouge	9	0,5%
Ruban	Saint-Maurice	102	5,3%

31.0 Classes d'élévation

Élévation minimum proposition Réservoir Kempt : 370m

Élévation maximum proposition Réservoir Kempt : 635m

32.0 Sites archéologiques

Aucun site archéologique autochtone se trouve dans la proposition Réservoir Kempt.

Lac Mékinac (scénario 12%)

1.0 Superficies

Superficie totale de la proposition : 85 km²

Superficie de la proposition dans la région de la Mauricie : 85 km² (100%)

Superficie de la proposition dans la Province naturelle C : 85 km² (100%)

Apport au pourcentage de protection en Mauricie : 0,3%

Apport au pourcentage de protection dans la Province naturelle C : 0,05%

2.0 Territoires administratifs

Nombre de région administrative touchée : 1

Nombre de MRC touchée : 2

Nombre de municipalité touchée : 3

Nom municipalité	Statut	Code	Nom MRC	Nom région	sup. proposition (km ²)
La Tuque	Municipalité	90012	La Tuque	Mauricie	13
Lac-Masketsi	Territoire non organisé	35902	Mékinac	Mauricie	16
Trois-Rives	Municipalité	35055	Mékinac	Mauricie	56

3.0 Territoires fauniques structurés

Nombre de parc national (Qc) touché : 0

Nombre de réserve faunique touchée : 0

Nombre de ZEC touchée : 1

Nombre de pourvoirie touchée : 0

Nom territoire	Type territoire	Sup. Territoire	Sup. Touchée	% sup. touchée
ZEC Tawachiche	ZEC	317 km ²	Bornant	0%

4.0 Faune et Flore

Habitats fauniques

Borne l'habitat du faucon pèlerin

Couvre partiellement 1 aire de concentration d'oiseaux aquatiques (0,5 km²)

Occurrences fauniques

Espèce vulnérable

1 Falco pergrinus anatum (faucon pèlerin anatum)

33.0 Écologie

Zones et sous-zones de végétation

Zone tempérée nordique : 85 km² (100%)

Forêt décidue : 85 km² (100%)

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Domaine de l'érablière à bouleau jaune : 85 km² (100%)

Sous-domaine de l'est : 85 km² (100%)

Régions écologiques et sous-régions écologiques

Hautes collines du bas Saint-Maurice : 85 km² (100%)

Hautes collines de Val-David-Lac Mékinac : 85 km² (100%)

Paysages régionaux

Lac Mékinac : 85 km² (100%)

Districts écologiques

La proposition Lac Mékinac couvre 5 districts écologiques.

34.0 Bassins versants (niveau 4)

Nom bassin (niveau 4)	Nom bassin (niveau 1)	Sup. Km ²	% proposition
Aux Brochets	Saint-Maurice	17	20%
Mékinac	Saint-Maurice	55	65%
Towachiche	Batiscan	12	15%

35.0 Classes d'élévation

Élévation minimum proposition Lac Mékinac : 130m

Élévation maximum proposition Lac Mékinac : 445m

36.0 Sites archéologiques

10 sites archéologiques autochtones se trouvent dans la proposition Lac Mékinac.

Lac Normand (scénario 12%)

1.0 Superficies

Superficie totale de la proposition : 270 km²

Superficie de la proposition dans la région de la Mauricie : 270 km² (100%)

Superficie de la proposition dans la Province naturelle C : 270 km² (100%)

Apport au pourcentage de protection en Mauricie : 0,8%

Apport au pourcentage de protection dans la Province naturelle C : 0,2%

2.0 Territoires administratifs

Nombre de région administrative touchée : 1

Nombre de MRC touchée : 2

Nombre de municipalité touchée : 2

Nom municipalité	Statut	Code	Nom MRC	Nom région	sup. proposition (km ²)
La Tuque	Municipalité	90012	La Tuque	Mauricie	40
Lac Normand	Territoire non organisé	35904	Mékinac	Mauricie	230

3.0 Territoires fauniques structurés

Nombre de parc national (Qc) touché : 0

Nombre de réserve faunique touchée : 1

Nombre de ZEC touchée : 2

Nombre de pourvoirie touchée : 0

Nom territoire	Type territoire	Sup. Territoire	Sup. Touchée	% sup. touchée
Réserve faunique du Saint-Maurice	Réserve faunique	768 km ²	221 km ²	29%
ZEC Chapeau-de-Paille	Zec	1274 km ²	8 km ²	0,6%
ZEC Wessonneau	Zec	807 km ²	41 km ²	5%

4.0 Faune et Flore

Habitats fauniques

Aucun habitat faunique

Occurrences fauniques

Aucune occurrence faunique

37.0 Écologie

Zones et sous-zones de végétation

Zone tempérée nordique : 270 km² (100%)

Forêt mélangée : 236 km² (87%)

Forêt décidue : 34 km² (13%)

Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Domaine de la sapinière à bouleau jaune : 236 km² (87%)

Sous-domaine de l'ouest : 236 km² (87%)

Domaine de l'érablière à bouleau jaune : 34 km² (13%)

Sous-domaine de l'est : 34 km² (13%)

Régions écologiques et sous-régions écologiques

Collines du moyen Saint-Maurice : 236 km² (87%)

Collines de la rivière Vermillon : 236 km² (87%)

Hautes collines du bas Saint-Maurice : 34 km² (13%)

Hautes collines de Val-David-Lac Mékinac : 34 km² (13%)

Paysages régionaux

Lac Normand : 236 km² (87%)

Lac Mékinac : 34 km² (13%)

Districts écologiques

La proposition Lac Normand couvre 4 districts écologiques.

38.0 Bassins versants (niveau 4)

Nom bassin (niveau 4)	Nom bassin (niveau 1)	Sup. Km²	% proposition
Du Castor Noir	Saint-Maurice	38	14%
Livernois	Saint-Maurice	43	16%
Wessonneau	Saint-Maurice	154	57%
Wessonneau du Milieu	Saint-Maurice	34	13%

39.0 Classes d'élévation

Élévation minimum proposition Lac Normand : 255m

Élévation maximum proposition Lac Normand : 540m

40.0 Sites archéologiques

29 sites archéologiques autochtones se trouvent dans la proposition Lac Normand.

Annexe 4 : Inventaire des données et des métadonnées géomatiques

Données numériques vectorielles

Données écoforestières 20K 3ième décennal (Abitibi-Consolidated, MRNF)
Cartographie écologique (MDDEP)
Habitats fauniques (MRNF)
Territoires fauniques structurés (MRNF)
Occurences fauniques (MRNF)
Occurences flore (MDDEP)
Bassins versants niveau 4 (MDDEP)
Plans quinquennaux d'aménagement forestier 2005-2007 (PQAF) (MRNF)
Sites archéologiques des premières nations
Titres miniers (à venir) (MRNF)
Propositions d'autres partenaires

Données numériques matricielles

Images Landsat 7 TM 2000-2001
Images Google Earth 2006